# LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE


IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)

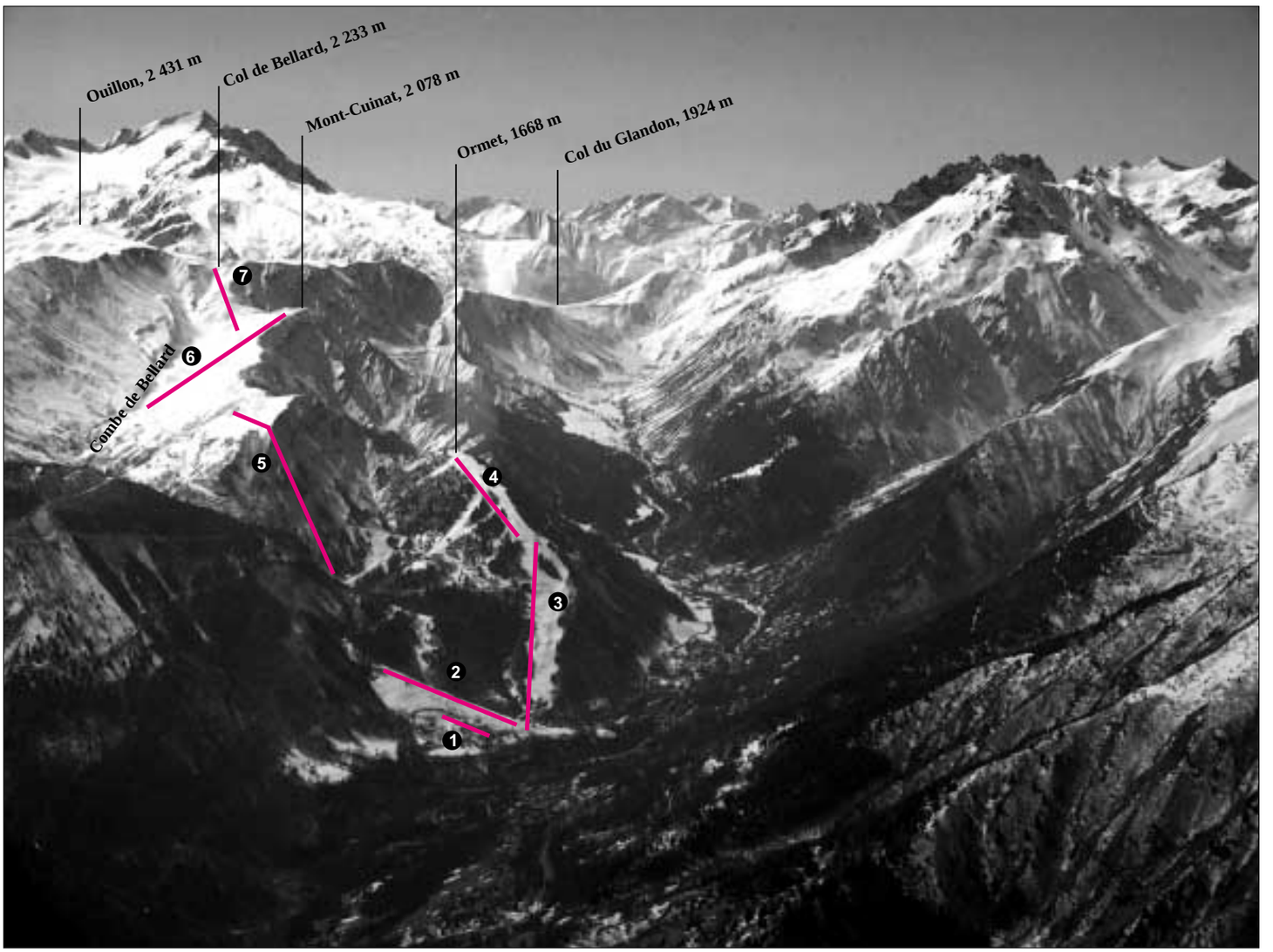


MICHEL CAPLAIN, 2002

## Le domaine skiable villarin

**1 – téléski de l'Epinette ; 2 – téléski de Rogemont ; 3 – télésiège de l'Ormet ; 4 – téléski de l'Ormet ; 5 – télésiège de la Charmette de l'Ormet ; 6 – téléski du mont Cuinat ; 7 – télésiège du col de Bellard**


NUMÉRO 126 DÉCEMBRE 2003 2,60 EUROS

**SKI**

# Le domaine des Sybelles a ouvert ses pistes

Avec l'installation, cet automne, par la Samso (société de remontées mécaniques basée à Saint-Sorlin) du télésiège de l'Eau d'Olle (débrayable de 6 places) l'aménagement du massif de l'Ouillon proprement dit est terminé.

Grâce à cet équipement et aux aménagements connexes réalisés – construction de 5 téléskis par la Satvac et la Soremet, sociétés de remontées mécaniques du Corbier et de la Toussuire, pour relier ces domaines à l'Ouillon – la liaison entre les stations de Saint-Jean d'Arves, Saint-Sorlin d'Arves, Corbier, la Toussuire, les Bottières et Saint-Colomban, est assurée par la pointe de l'Ouillon (2 431 m). Quelque 310 km de pistes (de 1 100 m à 2 620 m), skis aux pieds, qui forment les Sybelles, *«le plus grand domaine skiable de Maurienne et le 4e de France»*(*). Un projet lancé au milieu des années 80 (par les élus du massif Arvan-Villards) mais qui n'a été étudié avec sérieux qu'en 1995, après le rachat de la Satvac par l'industriel Gaston Maulin.

Parallèlement au développement de ce grand domaine skiable, dont la restructuration est prévue dans les prochaines années, notamment pour renforcer les débits et attirer une nouvelle clientèle, de gros efforts ont été mis en oeuvre pour élargir l'offre touristique des villages. Par exemple, un important programme immobilier de 1 500 lits a démarré tant à Saint-Sorlin qu'à Saint-Jean d'Arves ou la Toussuire. L'ambition étant de construire encore 6 000 lits car l'objectif de M. Maulin est *«de passer, en cinq ans, de 80 à 120 millions d'euros de chiffre d'affaires»*.

Mais il faudra aussi construire de nouveaux parkings et des structures d'accueil plus performantes, sans parler de la promotion et de la commercialisation qui devront se «professionnaliser» *(lire ci-dessous)*. Sans oublier le ré-aménagement des routes d'accès aux stations *(lire page 15)*. Ainsi, entre 1998 et 2007, *«plus de 200 millions d'euros, tant privés que publics, qui auront été investis dans ce projet »*.

Le domaine des Sybelles – dont il se dit qu'il pourrait être inauguré dans la deuxième quinzaine de janvier par le premier ministre – devait ouvrir le 13 décembre. Mais par manque de neige l'ouverture a été reportée d'une semaine.

Le domaine skiable villarin se raccorde à cet ensemble par le col de Bellard que l'on atteint avec le télésiège du même nom construit l'an dernier, sur fonds publics, mais dont l'ouverture avait été reportée pour des raisons de sécurité. Depuis, 3 Gazex ont été installés par la Satvac. La sécurisation et le damage de cette partie haute du domaine villarin est assurée par la Samso, la Satvac s'occupant du domaine restant.

Cette saison, c'est Jean-Marc Martin-Fardon, qui avait quitté la Satvac au printemps 2002, qui a été nommé chef d'exploitation, Nicolas Barboux étant le chef des pistes, et François Gilodi (qui a déjà travaillé aux Villards) étant affecté à la production de neige artificielle dont l'usine était en panne mi-décembre...

A Saint-Colomban, pour les vacances de Noël, les locations affichaient presque complet tant à la Perrière que dans les gîtes communaux, notamment la 2e semaine. Ne manquait que la neige. Les touristes – mais pas seulement – ont été nombreux à regretter auprès de la Maison du tourisme que la station soit la seule des Sybelles à ne pas être ouverte au début des vacances (20 décembre). Mais qu'y faire ? A Saint-Colomban le manque de neige se fera toujours davantage sentir que dans les autres stations du massif. Notamment sur le bas du domaine skiable de l'Ormet et sur la piste de retour entre Bellard et l'Ormet qui se rétrécit de plus en plus et qui nécessiterait, selon les spécialistes, l'installation de quelques canons à neige supplémentaires.

Finalement le domaine skiable villarin a été complètement ouvert le 6 janvier.

(*) Cette citation et les suivantes sont extraites de l'article de Jacques Leleu, intitulé Sybelles pour aller skier, *Le Dauphiné libéré*, édition du 26 novembre 2003.

# Sybelles promotion et Sybelles commercialisation au service du tourisme Arvan-Villards

Les dix communes du massif Arvan-Villards sont regroupées dans le Sivav, syndicat qui fédère la communauté de communes de l'Arvan et celle de la vallée du Glandon. Le tourisme est l'une des compétences majeures de ce syndicat, qui a donc créé des organismes chargés de promouvoir le massif et de vendre des séjours aux vacanciers.

Jusqu'à l'automne 2003, il existait un seul organisme, l'Office de promotion des Sybelles (OPS) qui jouait les deux rôles. Mais, depuis deux ans environ, l'OPS était en crise, deux des principales sociétés de remontées mécaniques s'étant retirées, ce qui avait rendu la gestion financière extrêmement délicate : au début de l'année 2003, l'OPS présentait un déficit de près de 100 000 euros. En outre, les pouvoirs publics, avec qui le Sivav négociait le 12e contrat de plan (contrat stations moyenne montagne), conditionnaient la signature du contrat à la mise en place d'une structure où les partenaires se retrouveraient pour travailler ensemble.

Après six mois de travail d'une commission constituée de représentants du Sivav et de tous les acteurs du tourisme, deux associations séparées ont vu le jour : Sybelles promotion et Sybelles commercialisation.

• Sybelles promotion, dotée d'un budget de 220 000 euros apportés par le Sivav (100 000 euros), les remontées mécaniques (100 000 euros) et les écoles de ski (20 000 euros), est chargée de la publicité et de la promotion de l'ensemble du massif (salons, médias, partenariat avec les sportifs de haut niveau, etc). Le contrat de plan lui attribue environ 100 000 euros de subvention ; pour notre vallée, il s'agit d'aides pour promouvoir la randonnée, été et hiver, surtout en Belledonne *(lire page 3)*.

• Sybelles commercialisation est constituée par la centrale de réservation qui vend des séjours aux particuliers et aux tour-opérateurs. Elle va disposer bientôt d'un outil de réservation sur Internet, Open System, mis au point par une entreprise de Saint-Jean-de-Maurienne, outil qui permet de mettre directement en relation le client et le loueur. Ce système, très séduisant, est appelé à prendre de plus en plus de place avec l'inconvénient, pour Sybelles commercialisation, de ne plus apparaître dans la transaction. Si l'on ne met pas au point un mode de commissionnement informatique, le financement de l'association reposera en pratique sur les collectivités locales, ce qui risque d'être lourd à supporter.

# Après 30 ans passés à la tête de l'ESF, Maurice Bozon passe la main

Au moment où le domaine skiable des Sybelles devient une réalité, l'Ecole de ski français (ESF) de Saint-Colomban entame sa trente-deuxième saisons. Pour évoquer ces 30 ans d'activités, qui est mieux placé que Maurice Bozon (deux fois 30 ans cette année !), l'un des cofondateurs de l'ESF et son président depuis l'origine ?

L'ESF de Saint-Colomban a été créée en décembre 1972 et les premiers cours de ski ont été donnés à La Pierre sur la piste de Rogemont, le domaine skiable de l'époque qui a pris, en 1966, grâce à l'initiative de quelques privés, la suite du petit domaine skiable du Châtelet (1958, abandonné depuis) où aucun cours ne fut jamais donné.

Pas plus qu'il n'y en eut avant-guerre. Mais cela n'a pas empêché des Villarins de devenir moniteurs, le tout premier d'entre eux étant Constant Martin-Cocher (les Ponts), qui travailla notamment à Val d'Isère. Dans cette génération d'avant-guerre, on trouve également Marcel Bozon, Léon Martin-Cocher (Valmaure, qui devint moniteur à l'armée), et Raymond Emieux (Lachenal) qui fit sa carrière à Val d'Isère aussi.

Puis vint la génération d'après-guerre, avec Alfred Bozon, Robert Girard (récemment décédé), Gilbert Emieux, Maurice Bozon, Jean-Baptiste Favre-Bonté (Martinan), Pierre Martin-Cocher, Jean-Paul Favre-Tissot, etc.

Enfin, ces dernières années, de nombreux Villarins se sont engagés dans cette voie, parmi lesquels les cinq enfants de Jean-Baptiste Favre-Bonté (dont le regretté Jean-Noël, disparu en février dernier), mais également Chrystel Martin-Cocher, Yannick Emieux, Guillaume Martin-Cocher, Ralf et Andy Rostolan, Hervé Bozon (†), et Franck Martin-Garin. A noter que bon nombre d'entre eux ont fait ou font encore partie du Club des sports des Villards qui a pris la suite du ski club du Glandon. Du côté de Saint-Alban aussi, on compte quelques moniteurs parmi lesquels René Chaboud-Crousaz, Pierre Darves-Blanc, et Michel Chaboud-Crousaz.

C'est donc en décembre 1972 que quelques jeunes moniteurs villarins de l'époque : Maurice Bozon, Christian Martin-Fardon, Jean-Baptiste Favre-Bonté, Edwige Bozon-Viaille, Viviane Martin-Fardon, Maurice Girard, Bernard Lanthelme et Francis Vanini (ce dernier pendant un an), créent, à Saint-Colomban, une section de l'ESF.

Le démarrage se fait avec des structures simplifiées. Puis en 1975, l'achat d'un petit chalet en bois, installé aux pieds des pistes, permettra de régler tous les problèmes administratifs en un même lieu et de mieux accueillir la clientèle, les moniteurs s'occupant eux-mêmes, lors de permanences tournantes, après les cours, de l'inscription et de la répartition des cours. « *A l'époque, en 1972, le prix du cours de ski était de 20 francs de l'heure* », précise Maurice Bozon.

Depuis la construction du bâtiment d'accueil, à La Pierre, l'ESF dispose d'une secrétaire et d'un guichet où les clients viennent s'inscrirent pour les cours du lendemain. Côté recettes de l'ESF, il y a les cours de ski mais aussi la vente des médailles des épreuves passées par les skieurs en fin de séjours (étoiles, flèches, chamois). Une grande partie du montant d'une heure de cours revient au moniteur, le reste servant au budget de fonctionnement de l'ESF ou allant au Syndicat national des moniteurs de ski.

Pour la saison qui s'ouvre, cinq moniteurs de l'ESF de Saint-Colomban sont présents sur les pistes : Christian Martin-Fardon, Maurice Bozon, Maurice Girard, Jean-Baptiste Favre-Bonté (Les Roches) et Pierre Martin-Cocher, et le statut des ESF des 6 stations qui forment le domaine des Sybelles n'est pas changé : elles restent autonomes.

Mais leur développement est lié à celui des Sybelles. Car la pérennité de cette profession – à Saint-Colomban, les saisons ne durent guère plus qu'un trimestre par an et encore les meilleures années –, passe par l'accroissement du nombre de clients et donc du nombre de lits disponibles aux Villards. Un problème récurrent depuis que les communes villarinches ont pris, au milieu des années 80, le virage du développement touristique. Mais comme le dit Maurice Bozon, qui, limite d'âge oblige, est redevenu cette saison simple moniteur de ski, laissant sa place de directeur de l'ESF à Christian Martin-Fardon : *« Il faut espérer en l'avenir »*.

**Georges Favre-Bonté et Christophe Mayoux**

## Maurice Bozon ou la passion de Saint-Colomban

Maurice Bozon est issu d'une lignée de ramoneurs villarins. A 14 ans il s'engage dans ce métier aux côtés de son père, un métier qu'il exerce toujours. Mais la passion de la montagne le conduit bientôt à être pisteur-secouriste puis moniteur de ski. Après avoir enseigné au Canada (1971 et 1972), il achète l'*Hôtel du Glandon* qu'il rénove complètement.

Parallèlement à ses activités professionnelles, Maurice Bozon s'implique dans la vie communale de Saint-Colomban. Il est élu conseiller municipal (1971-1977, 1977-1983, et 1989-1995), puis maire (1995-2001). En 2001 il est réélu conseiller municipal minoritaire et démissionne de son mandat en février 2003.

Il est également à l'origine de la création du comité des fêtes (1971) qui «deviendra» le Syndicat d'initiative puis la Maison du tourisme, de l'école de ski (1973), de la Sybelles villarinche (2000, course de ski-alpinisme), et de la relance du défilé des costumes villarins le matin du 15 août (1971).

C'est durant son mandat de maire que le projet de liaison des stations de l'Arvan et des Villards par l'Ouillon est réactivé par le Sivav. Il y fait adhérer la commune de Saint-Colomban en engageant l'équipement de la combe de Bellard (télésiège des Charmettes et téléski du mont Cuinat).

H. BOZON

■ *Randonnée de printemps, au début des années 60. De gauche à droite : Robert Girard, Robert Bozon, Jean-Paul Favre-Tissot, Michèle Deléglise, Edouard Deléglise, et Maurice Bozon.*

**BELLEDONE**

# La commune de Saint-Alban sur le point d'adhérer à Espace Belledonne
# Pour promouvoir un tourisme de qualité, à côté de l'espace des Sybelles

Une matinée de discussion portant sur l'avenir de Belledonne a été organisée par l'association Bien Vivre en Val Gelon et par la communauté de communes de La Rochette, au Château d'Escart, à Arvillard. Elle venait clore une très belle exposition sur le massif de Belledonne qui était présentée, dans ce lieu, du 15 au 30 novembre 2003.

L'objectif de ce débat était de réunir, de manière informelle, un certain nombre d'élus locaux du massif, des députés impliqués dans les débats sur la loi Montagne, des techniciens agricoles, et des acteurs socioprofessionnels vivant au pied du massif de Belledonne, afin de rechercher des solutions communes pour le développement économique du massif.

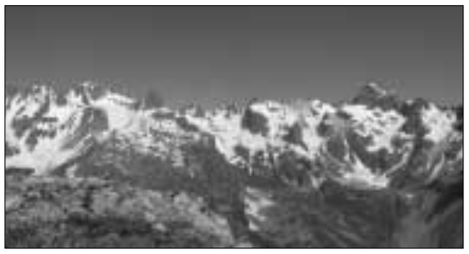

■ *Panorama de la combe du Tépey, vu de Montrond.*

La première partie de la matinée a été animée par MM. les députés François Brottes (Isère) et Michel Bouvard (Savoie) et par MM. les conseillers généraux François Peillex (Savoie) et Gérard Arnaud (Isère). Ces élus ont soutenu l'idée de fédérer les acteurs du massif de Belledonne, et ont explicité un certain nombre de mécanismes politiques et administratifs actuels qui pourraient permettre au massif de trouver une voie commune de développement. La fin de matinée a permis à des groupes de travail de poursuivre ces réflexions en insistant plus particulièrement sur les thèmes de l'agropastoralisme et du tourisme dans Belledonne Nord, et aussi des moyens et des outils administratifs permettant des actions communes.

Différentes problématiques ont été abordées lors de cette rencontre.

### Belledonne : une identité et des enjeux communs

Le massif de Belledonne est avant tout une entité géographique qui présente une certaine unité géologique. Cette chaîne de montagne est un joyau des Alpes françaises. Elle offre au regard des hommes un milieu naturel, sauvage et préservé, d'une grande beauté. Elle a pourtant l'inconvénient de séparer physiquement des populations qui ont eu un mode de vie commun dans le passé et qui subissent aujourd'hui des handicaps similaires.

Mais Belledonne possède aussi une certaine unité de patrimoine culturel et historique. Ancienne frontière entre le royaume de Piémont-Sardaigne et la France, ce massif a été un lieu d'échange qui a permis de nouer des liens particuliers entre les différentes populations des versants, et notamment des traditions pastorales communes. Ces populations éprouvent un sentiment d'appartenance culturelle au massif. Mais les enjeux de territoire et le découpage administratif moderne n'ont pas permis jusqu'à aujourd'hui de les fédérer au sein d'une structure commune. Il est possible cependant qu'elles se regroupent autour d'enjeux économiques communs qui correspondent à ceux d'un massif montagnard : essentiellement le pastoralisme et l'activité touristique.

• Le pastoralisme dans le massif de Belledonne s'exprime de manière assez homogène. Contrairement à d'autres milieux moins austères, les alpages de Belledonne ne sont pas très productifs et posent des problèmes d'accessibilité. Pourtant les exploitants agricoles continuent de mener leurs troupeaux en estive dans les alpages. Aujourd'hui, face à ce type d'agriculture peu productive, il apparaît nécessaire de développer un modèle de pastoralisme adapté qui mette en valeur l'espace. Il n'existe pas d'AOC sur le massif sauf pour la vallée des Villards (en zone Beaufort) qui n'a d'ailleurs pas su jusqu'à présent profiter de cette opportunité. L'association du pastoralisme et de l'activité touristique apparaît comme un modèle encourageant. L'agrotourisme est déjà présent sur le territoire isérois du massif, ce département ayant adopté depuis quelques années une politique de soutien à cette activité, notamment par la création d'un réseau de gîtes d'alpage. L'extension de ce mode de développement semble prometteur. Il faudra pour cela regrouper l'ensemble des acteurs des différents versants. La Société d'économie alpestre de la Savoie incite les exploitants à orienter leurs activités vers ce modèle mais elle a bien noté la difficulté qu'auront les exploitants agricoles pour mener de front à la fois leur activité pastorale et une activité touristique. Il apparaît nécessaire que les collectivités soutiennent un effort de développement touristique en se réorientant vers des activités de loisirs de pleine nature correspondant à un tourisme « doux ».

• Dans le massif de Belledonne les politiques et les initiatives de développement touristique ont rarement été menées plus largement qu'à l'échelon des communes ou des communautés de communes. Les stations de sports d'hiver ont permis à certains pôles d'émerger avec plus ou moins de difficultés. Toutes les stations du massif proprement dit se situent en Isère : Chamrousse, Prapoutel les 7 Laux, le Collet d'Allevard. Elle conservent une certaine santé financière mais n'ont pas de perspectives de croissance importantes pour les activités hivernales. Les Sybelles, Vaujany, et l'Alpe d'Huez sont des domaines skiables frontaliers qui n'ont, jusqu'à présent, réalisé que des actions mineures pour valoriser leur espace naturel du coté de Belledonne. Il faut également rappeler l'exemple désastreux de la station de Val Pelouse, sur le secteur de la Rochette, qui est aujourd'hui démontée.

Les activités touristiques liées à la saison estivale sont également mieux développées sur le département de l'Isère. Seule cette partie de Belledonne possède des tours de pays de grande randonnée avec des refuges gardés. Le tour de pays de l'Arvan-Villards concerne aussi en partie le massif. Sa réhabilitation a été décidée par le Sivav *(lire ci-contre)*. C'est sans doute durant cette saison que le massif gagnerait à être valorisé dans un processus commun. Actuellement, la saison estivale demeure sous-développée en comparaison de notre potentiel, et les initiatives qui visent à regrouper nos énergies dans ce domaine restent embryonnaires.

### De la difficulté à se rassembler

Les difficultés à fédérer les acteurs du développement touristique et agricole sont sans doute liées à des facteurs de diversité territoriale. En effet le massif de Belledonne est divisé entre deux départements et sous-divisé en pays différents : la Maurienne, le Val Gelon, le Grésivaudan et l'Oisans. Or ces pays sont autant de pôles d'attractions qui peuvent avoir des intérêts différents. Si le secteur du Grésivaudan semble mieux parvenir à valoriser Belledonne, cela est sans doute lié à sa plus grande force démographique et économique. Mais, pour le Grésivaudan aussi, le développement de l'économie touristique et agricole dans Belledonne apparaît sans doute encore secondaire par rapport aux enjeux des nanotechnologies. Pourtant c'est peut-être cette nouvelle attractivité industrielle qui permettra l'essor du massif. A condition de ne pas oublier qu'une montagne a plusieurs versants. Et c'est peut-être là que la reconnaissance de la spécificité des pays de montagne doit intervenir. Les représentants de l'Etat et les députés chargés des travaux sur l'évolution de la loi Montagne agissent pour que l'économie montagnarde ne soit pas seulement un modèle artificiel soutenu par des fonds publics. Il reste beaucoup à faire, et nous savons que nous ne pourrons être entendus qu'à la condition de nous fédérer. Mais la politique locale commande souvent bien d'autres ambitions.

### Des solutions pour se fédérer

De par son environnement naturel préservé, l'identité de Belledonne pourrait être valorisée par la création d'un parc naturel régional. Le contexte politique nécessaire à une telle création semble pour le moment peu favorable. Mais d'autres solutions sont possibles pour donner un cadre institutionnel à un regroupement comme celle d'un syndicat mixte. Nous sommes également libres de créer ou d'adhérer à des structures innovantes d'intérêt commun. Par exemple Espace Belledonne, en Isère, est une structure nouvelle qui veut être un pôle de rassemblement. La commune de Saintt-Alban a décidé d'y adhérer suite aux discussions menées avec ses responsables lors de cette rencontre.

A nous également de savoir saisir toutes les opportunités qui nous sont offertes dans le cadre du contrat de plan ou du contrat global de développement. Pour chaque «pays», les administrations nous incitent fortement à monter des projets de développement dits transversaux, c'est-à-dire capables d'être diffusés de manière homogène sur le territoire. Or le développement du massif de Belledonne peut être une très belle application de cette transversalité. Nous espérons fortement la confirmation du soutien des actions proposées au contrat de plan stations moyenne montagne pour l'Arvan-Villards qui concernent la diversification touristique dans la vallée des Villards. Ce sera un premier pas vers nos voisins de Belledonne et, en même temps, le recentrage qualitatif du tourisme à côté de l'espace des Sybelles.

Si les élus de nos collectivités locales sont capables d'affirmer leur volonté de s'unir, seule une partie du problème sera réglée. Il faudra aussi se donner les moyens techniques de réussir ; c'est pourquoi le développement touristique et agropastoral doit être maîtrisé par des professionnels. C'est sans doute une voie raisonnable pour ne pas rester impuissant devant tous les atouts des Belledonne.

**Nicolas Revol(*)**

(*) Conseiller municipal de la commune de Saint-Alban

**SIVAV**

# Qui pour organiser le tour Arvan-Villards ?

Qui pour remplacer Jacques Maurino à la tête du tour Arvan-Villards ? Telle était l'une des questions inscrites à l'ordre du jour du comité syndical du Sivav, le 15 décembre dernier.

• Cyclosportive Arvan-Villards

Afin de pérenniser cette épreuve créée en 1994 par Jacques Maurino qui a décidé, il y a quelques mois, de ne plus s'en occuper, le Sivav a recherché des repreneurs car *«cette animation a permis de faire connaître le massif et il serait dommage de l'abandonner»* d'autant que le Sivav s'est «battu» en 2003 pour conserver cette course et éviter toute concurrence (notamment avec La Vaujany). Patrick Chauvin (Team Sybelles) et Freddy Bordas (Elan cycliste mauriennais) ont décliné l'offre. Tout en rappelant que le Sivav subventionnait cette manifestation (5 336 euros) *«ce qui lui permettait d'être organisée par des bénévoles»*, Jacky Balmain, président du Sivav, a proposé de rencontrer Jacques Vermeulen qui organise la Transmaurienne pour connaître ses conditions. Il a aussi été proposé de solliciter l'assistance ou le soutien technique des offices de tourisme (OT) du massif pour l'organisation de l'édition 2004. Bien qu'accueillie avec scepticisme, le conseil syndical a soutenu cette idée qui sera soumise aux OT par Jacky Balmain.

• Circuit pédestre Arvan-Villards

Nicolas Revol a fait le point de ce dossier. L'itinéraire est à peu près calé, une grande partie de l'ancien étant conservée. Des projets d'hébergement en altitude sont envisagés. Avant de pouvoir passer à la phase d'exécution, le Sivav doit monter le dossier de subvention auprès du conseil général de la Savoie et lui demander l'étude technique préalable. Bien que cette action soit inscrite au contrat de plan, il apparaît plus avantageux de présenter ce dossier directement au conseil général, sur une ligne classique (subvention supérieure). De manière à homologuer le sentier de grande randonnée pédestre (GRP) modifié, il est également obligatoire de faire valider ce projet auprès de la fédération française de randonnées pédestres. Il sera peut-être alors possible de commencer certains travaux d'aménagement de la signalétique en 2004. Le comité syndical s'est dit favorable pour que soit conservée la labélisation GRP.

• Entretien des sentiers

Depuis 1998, l'ONF entretient les sentiers de l'Arvan-Villards, une opération qui représente 35 % des charges de fonctionnement. L'ONF réalise cet entretien de manière convenable malgré quelques déficiences. Pour établir une certaine concurrence dans les marchés, et rechercher un meilleur service et une maîtrise d'œuvre plus rigoureuse, deux solutions sont évoquées : sociétés de réinsertion ; accompagnateurs en montagne. Il apparaît nécessaire de trouver un prestataire compétent et également de soutenir les projets valorisant l'emploi local.

• Inauguration de l'Ouillon

Cette journée se déroulerait courant janvier. Il est question de la présence de M. Raffarin. A cette occasion, M. Barnier, commissaire européen, devrait remettre les insignes de chevalier de l'ordre national du Mérite à M. Jean-Léon Girardin. La proposition suivante a été adoptée concernant la participation du Sivav à cette journée. Pour le repas : 50 % les remontées mécaniques et 50 % les dix communes du Sivav. Pour le chapiteau (onéreux, qui sera monté à Saint-Sorlin) : 50 % les remontées mécaniques et 50 % les 6 stations des Sybelles au prorata des lits touristiques.

Une discussion s'est ensuite engagée sur les personnes à inviter et sur le caractère à donner à cette manifestation. L'unanimité s'est faite autour de l'évènementiel mais en limitant le nombre des participants.

**AMIS DES VILLARDS**

## Le bureau confirme son intérêt pour la scierie du Premier-Villard

Suite à l'assemblée générale (août 2003), il apparaît nécessaire que soient réexaminés les droits et les devoirs des membres du bureau ainsi que précisé le processus de cooptation.

Il conviendrait également de revoir le statut des présidents et des membres d'honneur. Enfin, il est impératif de faire entrer des jeunes au bureau pour revitaliser l'association. Ces questions seront débattues au printemps prochain. La prochaine assemblée générale pourrait avoir lieu le samedi 7 août 2004 à 17 heures. La fête du pain, elle, se déroulera le 1er août prochain.

Depuis de nombreuses années l'association a pris en charge la circulation sur la départementale pendant la messe du 15 août. Suite aux problèmes rencontrés cet été (arrêté municipal non conforme et absence de moyens de communication malgré une demande réitérée de l'association), il a été décidé que l'association n'assurerait plus cette mission. Une lettre dans ce sens a été envoyée à la mairie de Saint-Colomban.

Les plans locaux d'urbanisme sont sur le point d'être approuvés *(lire pages 12 et 14)*. Ils prennent en compte le projet de route sous Lachenal – le Bessay – le Planchamp, et celui d'une zone intercommunale d'urbanisation sous Lachenal – le Planchamp. La nouvelle route d'accès au pied des pistes de ski serait financée par le conseil général et passerait sous le cimetière.

Des actes de vandalismes ont eu lieu à l'automne dans le complexe de la scierie du Premier-Villard (filtres à farine et carreaux du moulin cassés ; les propriétaires réparent). Pour ce qui est de la convention à établir en cas de rénovation de ce site, l'association confirme son partenariat avec la commune de Saint-Alban pour des accords tripartites. Gilbert Quézel-Ambrunaz est chargé de contacter à nouveau les trois familles propriétaires.

Un sentier, dans la combe du Bessay, est choisi comme prochain chantier. Pour baliser les deux chemins réouverts par l'association, l'été dernier, Jean-Marc Bordas a fait réaliser des maquettes de panneaux en bois sur lesquels « Lachenal », « le Planchamp », et le logo de l'association (la tête de Villarinche) sont gravés au laser. Le débat est ouvert (quantité, prix, etc.) d'autant que la communauté de communes souhaite que les panneaux soient agréés et qu'il convient *« d'harmoniser nos efforts »* en la matière. Pour mémoire, une participation de 600 euros est prévue au budget de l'association.

Répondant à une convocation de Patrick Louadoudi, président de la communauté de communes, J.-M. Bordas (Maurice Frasse étant indisponible) a assisté à une réunion des associations d'où il ressort principalement qu'une salle située sous l'école actuelle, au Martinan, sera mise à la disposition des associations locales *(lire ci-contre)*.

Mais bien des questions se posent concernant les armoires de rangement, la possibilité ou non d'avoir du matériel informatique, la sécurité, etc.

Par ailleurs, qui gérera le planning et d'où ? Une convention entre communauté de communes et associations villarinches est envisagée, par laquelle chaque association s'engagerait notamment à participer à l'organisation des activités de la Maison du tourisme. L'association décide de ne pas entériner ce point, chacun de ses membres pouvant participer, à titre personnel, aux activités de la Maison du tourisme.

Enfin, le bureau revient sur la sécurité aux Villards liée à la présence ou non d'un corps de sapeurs-pompiers dans la vallée. Il semble que les pompiers de Saint-Jean ne puissent pas intervenir en moins de 30 minutes, ce qui est long dans le cas d'un accident grave ou d'un incendie.

[sources : compte rendu officiel de la réunion du bureau du 1er novembre 2003] Présents : S. Favre-Teylaz, Mce Frasse, G. Noël-Lardin, C. Mayoux, Ph. Mouterde, G. Quézel-Ambrunaz, J.-M. Bordas, et P. Quézel-Mouchet. Absents excusés : N. Combet, S. Bozon et C. Gauterin.

**Téléthon**

## Les Villarins ont apporté leur contribution

Pour cette 17e édition (la 2e aux Villards), la vallée des Villards a encore montré toute sa générosité. Dans une ambiance joyeuse et conviviale, une cinquantaine de Villarins se sont retrouvés vers 14 h 30 sur la place de Saint-Alban, le samedi 6 décembre, par un temps splendide.

Sur la ligne de départ on pouvait noter la présence de la maman de Norbert Combet, de Clément Girard, et c'est Roger Darves qui fermait la marche en bon berger. Toutes les classes d'âge étaient représentées. De nombreux élus villarins ont participé à cette action de solidarité : le maire de Saint-Alban, des adjoints et des conseillers municipaux de cette commune, ainsi que Norbert Combet, conseiller municipal de Saint-Colomban.

Tout au long du parcours, chacun y est allé de son bavardage. A l'arrivée, au chalet d'accueil de La Pierre (Saint-Colomban), vin chaud, chocolat, café, préparés par Francis Martin-Fardon ont été appréciés. Des tartes, cuisinées par Maurise Martin-Fardon, et le pain cuit au feu de bois par Gilbert Quézel-Ambrunaz, étaient proposés à la vente. La manifestation a eu le soutien de l'association des Amis des Villards, de la Maison du tourisme, de la communauté de communes, et de généreux donateurs (Inter Marché et MM. Fera, Niewojt, Viard, et Jean-Louis Taboury).

Compte tenu du nombre de personnes présentes dans la vallée en cette période de l'année, cette journée a été satisfaisante avec au compteur une somme de 1 283 euros pour la recherche.

**J.-M. Bordas**

J.-M. BORDAS

■ *Au point de ralliement.*

## Une subvention pour rénover le four à pain

Le bureau de l'association des Villarins et amis de la vallée des Villards, lors de sa dernière réunion (1er novembre 2003) a décidé d'allouer une somme de 750 euros (5 000 francs environ ) à la mairie de Saint-Alban, au titre de sa participation aux travaux de réparation du four à pain du hameau du Pied des Voûtes, dont la cheminée, la voûte et la bouche d'entrée nécessitaient une sérieuse remise en état.

Ce four à pain est le seul à avoir été conservé et sauvé des désastres du temps(*). Il est tout à fait fonctionnel comme au temps de nos ancêtres, et il sert notamment avec… chaleur ! lors de la fête du pain chaque été. Il peut à l'occasion servir aux habitants du hameau, à condition d'apporter le bois nécessaire à l'allumage et au maintien de la température.

Appartenant autrefois (en copropriété) aux habitants du hameau, il est maintenant propriété communale et fait l'objet de travaux de maintenance réguliers comme le dallage du sol, devant le four, refait par des bénévoles il y a quelques années, ou les travaux réalisés par la commune de Saint-Alban. Ainsi cet important édifice du patrimoine bâti villarin a-t-il été redressé, recrépi et recouvert de neuf.

Désormais, presque entièrement rénové, on espère qu'il résistera encore longtemps au temps, régulièrement entretenu pour (et par) les générations futures.

**Maurice Frasse**

(*) Un projet de construction d'un four à pain sur la place du Chef-Lieu de Saint-Colomban, élaboré dans les années 90, n'a jamais abouti.

## Une salle pour les associations villarinches bientôt ouverte au Martinan

A l'initiative de la communauté de communes, toutes les associations villarinches ont été invitées à débattre, le 18 octobre 2003, pour améliorer leur relation avec la Maison du tourisme et harmoniser leurs activités les unes par rapport aux autres.

En présence de la plupart des associations (Aba absente), plusieurs points ont été abordés.

L'ancienne écurie située sous l'école du Martinan, d'une superficie de 40 m≈ va être mise à la disposition des associations d'ici la fin de l'année prochaine par la municipalité de Saint-Colomban. En conséquence, les sièges sociaux des associations seront à transférer à cette adresse où une boîte aux lettres ainsi que du matériel informatique et du mobilier seront installés. Il est prévu une clef du local par responsable associatif.

Pour le rangement, il est souhaité que chaque association dispose d'un casier. Quant au planning des associations, il pourrait être tenu par la Maison du tourisme. Il conviendra naturellement de régler la question de l'entretien du local. Il est également demandé de prévoir un réfrigérateur. Enfin, le local situé sous les toilettes publiques (place du Chef-Lieu de Saint-Colomban) pourrait être utilisé comme point de stockage avant les soirées d'animation.

Concernant les activités de l'été, la Maison du tourisme a établi un constat récurrent : *«Il est difficile de trouver des bénévoles pour l'aide aux différentes manifestations et, de manière générale, ce sont toujours les mêmes personnes qui se portent volontaires.»*

Si pour Festivillards aucune remarque particulière n'a été formulée, pour les autres manimations il est constaté le rajout d'animations de dernière minute malgré l'élaboration d'un calendrier des manifestations. Le planning d'août laisse apparaître un problème de cumul. Par ailleurs la gestion de la salle des fêtes n'est pas satisfaisante : problèmes de clefs, de matériel, de nettoyage…

Le planning des manifestations de l'association des Villarins et amis des Villards est arrêté en novembre. Pourtant, les dates retenues ont fait doublon avec celles d'autres associations.

Jean-Marc Bordas (Amis des Villards et la Villarine), regrette le manque de participation des autres associations à certaines actions comme le téléthon, l'entretien des sentiers, etc., et signale la vétusté et le manque de matériel mis à la disposition des associations (tables en piteux état par exemple)

L'association Patrimoine et culture n'a pas de remarques particulières sur le planning. Les chiffres de fréquentation de la Maison du patrimoine et ceux des conférences du vendredi soir, pendant les mois de juillet et août, restent quasi identiques à ceux des années passées.

La chorale la Villarine remercie la Maison du tourisme pour son aide ponctuelle.

Pour le Club des sports, le bilan des manifestations estivales est satisfaisant. Le bal du 15 août a connu une bonne fréquentation. Le concours de pétanque s'est déroulé dans une sympathique ambiance et la rencontre de football a remporté un succès égal à celui des rencontres «les jeunes contre les vieux» organisées les saisons passées..

L'Association des anciens combattants, représentée par Alfred Bozon, ne propose pas d'animation et indique se situer à part des autres associations en raison de l'âge de ses membres.

Pour la collectivité, il y a un besoin évident de planifier, d'anticiper, et de réfléchir au fait que certaines manifestations ne sont pas en réelle adéquation avec la demande. Il y aussi une absence de relation entre les associations, si ce n'est en interface. Et ce sont la collectivité et la Maison du tourisme qui subissent et doivent régler ces tiraillements.

Il est proposé de faire bénéficier les associations du soutien de la collectivité et de la Maison du tourisme. Mais il faudrait que ces échanges soient réciproques. Peut-être conviendrait-il de mettre en place une convention, entre la Maison du tourisme et les associations, dont le contenu serait établi d'un commun accord (niveau du partenariat, objet, durée, etc.)

[sources : compte rendu officiel de la réunion]

LA CAVE JEANDET
Vins Fins - Champagne - Spiritueux
Livraison à domicile - Cadeaux de fin d'année
11, Place de l'Hôtel de Ville
73000 Chambéry
Tél. 04 79 85 61 65

Garage TARDY Serge
RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
MECANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
St-ALBAN-DES-VILLARDS
TÉL. 04 79 59 12 16

ACCA DE SAINT-COLOMBAN

## Le plan de chasse quasiment réalisé

Au 5 janvier 2004, 50 chamois (sur 50 attribués au plan de chasse), 33 chevreuils (34), 7 cerfs (9), et 12 sangliers soit au total 102 animaux ont été prélevés sur Saint-Colomban au titre de la saison de chasse 2003-2004.

Pour les chamois, 50 chamois étaient attribués au plan de chasse : 26 adultes, 15 jeunes (chamois de un an et demi), et 9 cabris. Sur les 26 adultes, 12 mâles et 14 femelles ont été prélevés, la moyenne d'âge de ces animaux étant de 7 ans pour les mâles et de 8 ans pour les femelles. Cette année, l'équilibre entre le nombre de mâle et de femelle (sexe ratio) étant atteint (condition non réalisée la saison dernière ce qui avait entraîné la diminution de 3 chamois sur le massif de Belledonne pour la présente saison), et le très bon comptage effectué sur le massif de Belledonne *(lire ci-dessous)* permettront sans doute une augmentation significative du nombre d'animaux à prélever sur ce massif (il était cette année de 32). Malheureusement, seulement 6 animaux (3 mâles et 3 femelles) prélevés ont plus de 10 ans.

Concernant les jeunes et les cabris, soit au total 24 animaux, lors de l'assemblée générale de l'Acca de juin 2003, il avait été décidé, afin de préserver la classe jeune (chamois de un an et demi), de tirer à la place un cabri, animal dont la mortalité est élevée durant l'hiver. Cette mesure a donc permis de prélever cette année 18 cabris (13 femelles et 5 mâles) et seulement 6 jeunes (3 mâles et 3 femelles).

Trois équipes ont tué 4 chamois : les équipes de Claude Darves-Blanc, de Guy Emieux, et de Philippe Martin-Cocher. Trois très beaux trophées ont été obtenus par les équipes de Pascal Bozon (l'Ormet), de Guillaume Martin-Cocher (Frumezan), et de Laurent Martin-Cocher (combe des Roches).

Concernant les chevreuils, sur les 34 attribués au plan de chasse, à ce jour, 33 ont été abattus, 18 cabris (10 mâles et 8 femelles), 7 brocards (adulte mâle) et 8 chevrettes (adulte femelle). L'équipe de Patrice Rostaing-Troux a prélevé 7 animaux, celle d'Henri Girard 4.

Pour les cerfs, Claude Darves-Blanc a tué 2 faons durant la saison et Patrice Rostaing-Troux un très beau cerf mâle de 8 cors dans la combe de Barral. Quant à Cédric Emieux, il aura réussi lui aussi à tuer 1 daguet (cerf de un an et demi) et une biche.

Pour le petit gibier, 10 tétras (13) et 2 bartavelles (2) ont été prélevés. A noter que 15 renards ont été tués cette saison dont 8 par Thierry Bozon (Lachal).

Enfin, 12 sangliers ont été tués (contre 15 en 2002 et 22 en 2001), notamment un très beau sanglier mâle de 98 kg vidé, tué à Saint-Alban (combe du Bessay) par l'équipe composée de Claude Aimé, Philippe Martin-Cocher, et Simon Cartier-Lange.

**Norbert Combet**

POINTS DE VUE

## Et maintenant qui va payer ?

Par un arrêt rendu le 2 décembre 2003, la chambre civile de la cour d'appel de Chambéry vient de mettre fin (du moins je l'espère…) à trois ans de démêlés juridiques opposant M. Hervé Vidal et l'Association communale de chasse agréée (Acca) de Saint-Colomban dont le bureau contestait que ce dernier puisse être considéré comme membre de droit de l'Acca en tant que preneur de bien rural.

Dans cet arrêté, les juges ont donné raison à M. Vidal, estimant que : *« (…) Il n'est pas sérieusement discutable, au regard des textes précités et des faits de la cause, que M. Hervé Vidal doit être considéré comme membre de droit de l'Acca en tant que preneur de biens ruraux, la circonstance que, le cas échéant, il n'exploiterait pas ces terres de façon effective et régulière étant, en vertu des textes applicables, ci-dessus rappelés, contrairement à ce que soutient l'Acca concernée, sans incidence sur son appartenance à ce groupe (…). »*

L'Acca est condamnée à 760 euros d'amende et aux dépens dans le procès en appel. Si l'on ajoute les frais de l'avocat désigné par l'Acca pour la défendre (Me Chaze, un chasseur membre de l'Acca…), soit environ 2 500 euros(*), on mesure combien ce conflit de personnes – car ce n'est que cela –, va coûter aux chasseurs qui vont bien être obligés de mettre la main aux porte-monnaie. Ce qui est déplorable parce que le bureau les a entraînés dans une aventure coûteuse qui n'a pas été prise en compte au cours d'une assemblée générale extraordinaire, et aussi parce que cette affaire se conclut au moment où M. Vidal va pouvoir devenir membre de droit de l'Acca comme propriétaire d'une résidence secondaire...

Ainsi toute cette débauche d'énergie du bureau – qui a géré cette affaire comme un domaine réservé, sans examiner les idées que les membres de l'Acca auraient pu émettre au cours d'une assemblée générale extraordinaire – n'aura servi à rien si ce n'est à attiser les cendres de la mésentente.

Chaque membre de l'Acca en est ainsi réduit à attendre les «résultats» de la gestion aventureuse d'un bureau qui dispose de l'argent associatif comme s'il s'agissait du sien propre, impuissant et non informé. Car il est à craindre qu'au moment où ces lignes paraîtront, bien peu de chasseurs auront été mis au courant du verdict de ce procès. Il se dit même que des membres du conseil d'administration n'en auraient pas été informés… Ce qui montre assez les progrès que quelques membres du bureau ont encore à faire sur le plan de l'information et de la tranparence, à moins que leur mutisme ne soit lié au fait que certaines choses sont plus difficiles à dire que d'autres…

**Jean-Luc Joly**

(*) prévus semble-t-il au budget 2004 (*Le Petit Villarin*, numéro 125, septembre 2003).

## Un comptage recense plus de 600 chamois aux Villards

La population chamois du massif de Belledonne, pour la partie savoyarde, était la seule du département pour laquelle on ne disposait que de données partielles.

C'est pourquoi, le service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage en Savoie (ONCFS) ainsi que l'unité territoriale Belledonne - Lauzière de l'Office national des forêts (ONF) ont décidé, en partenariat avec les sociétés de chasse locales et la fédération départementale des chasseurs de Savoie, d'organiser en 2002 ce comptage. Pour des raisons météorologiques, ce recensement a dû être annulé et reporté d'un an.

Avec les différents partenaires(*) le massif a été découpé en 45 secteurs. Le protocole impliquait la présence, aux côtés des chasseurs, d'un professionnel de la faune (ou assimilé), en tout état de cause d'une personne neutre. L'opération s'est déroulée le 18 octobre dernier, de la pointe du jour à 11 heures.

Après décompte des doubles comptages, 986 chamois ont été observés et une première répartition numérique donnerait environ 91 chamois sur le canton de La Rochette (Arvillard et Presles), 262 sur le versant Maurienne (Saint-Pierre-de-Belleville, Saint-Léger, Saint-Rémy-de-Maurienne), et 633 sur la vallée des Villards (Saint-Etienne-de-Cuines, Saint-Alban-des-Villards et Saint-Colomban-des-Villards). Il est très délicat d'attribuer les animaux repérés à telle ou telle commune. En effet, les animaux ont pour la plupart été recensés sur les zones de pré-rut partant du postulat que celles-ci se situent, pour la majorité des cas, au-dessus de la végétation forestière. Le domaine vital étant bien plus large et pouvant chevaucher les communes limitrophes d'où l'importance d'effectuer l'opération sur l'intégralité du massif.

Néanmoins, on peut avancer que sur les 633 chamois comptés sur la vallée des Villards, on en trouve 417 sur Saint-Colomban, 97 sur Saint-Alban (combe du Merlet), et 119 « partagés » entre Saint-Alban et Saint-Etienne-de-Cuines (combe du Bacheux).

Pour bien appréhender la situation du chamois, il faudra reporter ces données par secteur sur la superficie recensée afin d'évaluer la densité par secteur et par commune. Il n'est pas évident que les secteurs où le plus grand nombre d'animaux ont été recensés bénéficient d'une meilleure densité. Tout ce travail figurera dans le document final(**). En tout état de cause, il est bien trop tôt pour tirer des conclusions de ce travail et donc pour en déduire des conséquences pour les plans de chasse futurs. Les données seront analysées et discutées avec les différents gestionnaires, et donc les différents détenteurs du droit de chasse, afin de tenter de fixer des objectifs sur le devenir de cette population de chamois, et surtout de se doter d'outils efficaces et réalisables pour l'obtention de résultats significatifs.

A noter qu'une soixantaine de bouquetins ont été observés sur la seule commune de Saint-Colomban. Sur ce point, l'ONCFS est intéressé par cette donnée qui lui permet de suivre l'évolution de cette population sur l'ensemble du massif de Belledonne.

**Michel Lambrech**

(*) Ont participé à ce décompte, 16 agents de l'ONF, 10 agents de l'ONCFS, 9 agents du Parc national de la Vanoise, 7 lieutenants de louveterie, 3 agents de la fédération départementale des chasseurs de Savoie, 1 représentant de la FRAPNA Savoie, et 80 chasseurs, soit un total d'environ 125 personnes. Le recensement concernait les communes d'Arvillard, Presles, Saint-Pierre-de-Belleville, Saint-Léger, Saint-Rémy-de-Maurienne, Saint-Etienne-de-Cuines, Saint-Alban-des-Villards et Saint-Colomban-des-Villards. Il faut remercier tous les participants qui ont permis l'organisation et la réalisation de ce comptage ainsi que les sociétés de chasse d'Arvillard et de Saint-Rémy-de-Maurienne pour le repas en fin d'opération.

(**) Le bilan complet ainsi que le compte rendu sont en cours de finalisation. Ils seront transmis aux différents partenaires présents, dans les meilleurs délais.

Contesté par le bureau de l'Acca de Saint-Colomban

## Jean-Marc Faisan a été réélu délégué du massif de Belledonne

Après avoir fait comprendre, l'année dernière, à M. Jean-Marc Faisan qu'il était inutile qu'il dépose une demande pour obtenir une carte « étranger » de l'Acca de Saint-Colomban (alors qu'il faisait partie de l'association depuis une vingtaine d'années, parfaitement intégré aux Villards tant par sa convivialité et sa joie de vivre que par sa connaissance des hommes), le bureau de l'Acca a proposé au président de la fédération départementale des chasseurs de Savoie de le remplacer comme délégué du massif de Belledonne, au prétexte que Jean-Marc Faisan *«(…) n'est pas assez technique dans la présentation de son massif (… ).»*(*)

Cet argument est une contrevérité car Jean-Marc Faisan chasse le chamois depuis plus de 20 ans. Il connaît parfaitement cette espèce et connaît très bien le massif de Belledone chassant dans trois Acca de ce massif. Sans parler du fait – cocasse – que, durant son mandat de délégué du massif de Belledonne, l'évolution du nombre de bracelets chamois attribués au plan de chasse n'aura fait que progresser. Jean-Marc Faisan a même réussi le tour de force (unique dans les annales de la fédération de Savoie) d'avoir obtenu une attribution plus importante que celle demandée par l'actuel bureau de l'Acca de Saint-Colomban...

Pour appuyer leur démarche (que l'on peut qualifiée de fallacieuse compte tenu de l'argument avancé) pour éliminer Jean-Marc Faisan, les membres du bureau ont pris leurs bâtons de pèlerin pour obtenir le soutien des présidents des Acca du massif, lesquels, à travers une pétition, ont donné leur aval à ce projet. Tous ? Pas tout à fait puisque certains présidents n'ont pas été contactés comme celui de l'Acca de Saint-Alban (Henri Girard). Un oubli sans doute…

La demande du bureau villarin a été examinée en novembre dernier au cours d'une réunion, présidée par M. Deléan, administrateur de la fédération (successeur de M. Perronon, démissionnaire), qui portait notamment sur la chasse du sanglier.

Après que chaque partie ait exprimé son point de vue, M. Faisan a été réélu délégué du massif de Belledonne à la majorité des présidents des Acca du massif présents, infligeant ainsi un cinglant désaveu au bureau villarin dont les représentants, dépités, ont quitté la réunion en maugréant et en affirmant tout haut *«(...) qu'ils ne mettraient plus les pieds dans les réunions de massif organisées par les délégués»*.

Là encore, les membres du bureau ont voulu utiliser leur pouvoir pour régler des querelles de personnes. Ils feraient mieux, selon moi, de mettre leurs prérogatives au profit des chasseurs de l'Acca, qu'ils représentent, ce qu'ils ont quelquefois tendance à oublier.

Mais je reste optimiste, et je crois qu'il est temps pour nous, chasseurs, d'envisager une nouvelle politique pour l'Acca qui mérite mieux que l'image qu'en donne le bureau actuel. Il est grand temps de trouver des gens sérieux, raisonnables, dégagés de tout esprit partisan (je répète que je ne suis candidat à rien) pour relever l'Acca du «trou» où elle est tombée à cause des actions irraisonnées de son bureau.

**J.-L. Joly**

(*) Lettre du bureau de l'Acca au président de la fédération des chasseurs de Savoie.

# « Tu veux mon bien, mais je veux ta vie »
# Meurtre sur le chemin du Bouchet, le long du Glandon

Après les démêlés de Marcel Martin-Latour avec la Justice (*Le Petit Villarin* numéro 123, décembre 2002), les archives du Sénat de Savoie conservent la trace d'un autre fait divers sanglant. Il s'agit du meurtre de Joseph Quézel-Marche qui fut retrouvé mort le 22 mars 1789 au lieu-dit Champ-foll, sur le chemin reliant le Rivaud au Bouchet.

Voici cette histoire telle qu'on peut la reconstituer à partir des dépositions de divers intervenants : juge, témoins, amis, etc. Les mots suivis d'un astérisque sont définis dans le glossaire (page 7).

**• Rapport de Jean-Baptiste Martin, notaire royal et vice-châtelain(*) de la paroisse de Saint-Alban, domicilié à Sainte-Marie-de-Cuines :**

*« Je me transporte sur les lieux le 24 mars à 6 heures du matin, accompagné de Jacques Emmanuel Rostaing-Magnin, fils de Nicolas, natif de Saint-Colomban, pratticien(*) résident à la ville de Saint-Jean, pour intervenir pour le fisc, ainsi que de Joseph et Jacques Queysel-Ambrunaz, témoins requis pour reconnaître le cadavre, et du sieur Laurent Borgé, chirurgien collégié(*) envoyé par le juge (…). Le cadavre est habillé à la coutume du pays, savoir : une veste de drap blanc presque neuve, une matelotte molton(*), une culotte en drap du pays, des bas et souliers, et un chapeau rond, le tout neuf ; taille 5 pieds(*) et quelques pouces(*), cheveux châtains, barbe blond, visage plat, le nez assez pointu et paraissant âgé de 22 ans environ, ayant dans la poche de sa veste un catéchisme du diocèse, un mauvais couteau à manche de bois, et un mauvais mouchoir (…). Les témoins sont les oncles du défunt, disent qu'ils l'ont fréquenté le jour qu'il a péri qui doit être dimanche 22 courant (…). Joseph a signé et Jacques a fait sa marque pour être illitéré(*) et ne savoir signer. »*

**• Rapport du chirurgien Borgé :**

*« Joseph Queysel-Marche, trouvé au bord d'un petit ruisseau qui coule le long du chemin, a une playe(*) avec effusion de sang considérable sur le devant de la poitrine et dans ses habillements (…). Le coup, long d'un pouce, s'étend obliquement de haut en bas, l'artère carotide blessée, faite avec une arme tranchante et je la juge mortelle.»*

**• Lettre du vice-châtelain Jean-Baptiste Martin :**

*« Paul, fils de Laurent Frasson-Marin, dimanche dernier, a été à la messe à Saint-Colomban et s'est retiré, après la messe, sans rien prendre, jusqu'au village du Planchamp à Saint-Alban chez Joseph feu Jean Reymond son beau-père. A demeuré quelques temps avec celui-ci (…). François feu Michel Queysel-Marche dit ne pas savoir à quelle heure il est parti de ce village pour se rendre au Bouchet. »*

**• Déposition d'Augustin, fils d'Henry Reymond-Trente, 12 ans, berger du village du Bouchet :**

*« Cheminant à mon aise à une heure de jour(*), un peu plus haut que le pont du Bouchet, du côté du village du même nom (...), des deux* [hommes que je] *voyois, un est tombé et n'en a vu plus qu'un. J'ai été rejoint par un homme dans l'instant. »*

**• Témoignage d'Alban Frasson-Péguet, le clerc(*), qui « l'a ouï dire » :**

*« L'on a dit que ledit Paul Frasson-Marin est arrivé au village du Bouchet avec ses habillements remplis de sang par devant et qu'il a dit qu'il venait de tuer Joseph Queysel-Marche (…). Une troupe de peigneurs de chanvre a rencontré le dit Frasson le 24 courant a Ayguebelle où il a dit, en particulier à Mathieu feu Colomban Martin-Rosset, petit-fils du vieux exacteur(*), qu'il quittait le pays et partait en France parce qu'il avait tué le dit Queysel-Marche (…). Après m'être retiré au village de l'Eglise, quelqu'un m'a dit que Joseph et Jacques Queysel-Ambrunaz avaient trouvé, à la distance de 8 toises(*) de la place du dit cadavre, un parour, soit un instrument en fer pour faire des sabots, lequel était enfoncé dans la neige. »*

■ *Champ-foll (en patois Chamfroi d'où les orthographes Champfroy et Champfrey) : lieu du crîme, sur le chemin qui descend du Planchamp longe le Glandon et arrive au pont du Bouchet.*

**• Témoignage de Marie Darves-Bornoz, épouse de l'occis, 23 ans, sans profession, 100 livres de dote :**

*« Dimanche dernier, au sortir des offices, mon dit feu mari Joseph a dîné(*) en famille au hameau du Planchamp dans des bâtiments que nous occupons. Après dîner il est sorti en disant qu'il allait chercher des papiers aux Rivaux chez un nommé Antoine Frasse chez lequel je sais qu'il n'a pas été. J'ai attendu tout le dit jour et la nuit suivante et, le lendemain matin, sur environ une heure de jour(*) je suis partie avec Laurent Queysel-Marche, mon beau-frère âgé de 13 ans, et nous sommes allés d'abord au village des Rivaux chez Antoine Frasse puis, par un autre chemin, au village du Bouchet où nous habitons une partie de l'année. Et quand je suis arrivée au lieu-dit Champfrey, proche du ruisseau de Bramans, ai trouvé mon feu mari mort ayant même remarqué qu'il avait reçu un coup de couteau dessous le col(*) (…). Ayant vu dimanche dernier le nommé Paul Frasson-Marin rière(*) le hameau du Planchamp, j'ai soupçonné d'abord qu'il aurait cherché quelque dispute à mon feu mari, d'autant plus qu'ils plaidaient contre au Sénat de Savoie et qu'ils avaient eu une altercation à la foire de la Saint-Jean au sujet d'un écu neuf(*). Déclare n'est pas parente avec Paul Frasson-Marin, son mari un peu parent avec le dit Paul sans pouvoir dire auquel degré. »*

**• Témoignage de Joseph Reymond feu Alban, 36 ans, laboureur, 500 livres de biens :**

*« Dimanche 22, au hameau du Planchamp, j'affirme que le nommé Paul Frasson-Marin y était, pour l'avoir ouï parler au devant de l'écurie de Joseph feu Jean Reymond dans lequel j'étais, et parce que encore un rière fils(*) de Joseph Reymond, âgé de 4 ans, entra dans l'écurie et dit à sa grand-mère que son oncle Paul Frasson-Marin était par là. Je me rappelle aussi que quelqu'un du village m'a dit l'avoir vu avec un couteau à la main se préparant un bâton (…). Joseph est mon fillieux(*) et le dit Frasson-Marin est mon compère(*) et parent au 4e degré d'affinité. »*

**• Témoignage de Mathieu feu Colomban Martin-Rosset, 25 ans, laboureur, aucun bien :**

*« N'étant revenu de peigner le chanvre et arrivé chez moi que le dernier mardi, 24 du courant, je ne suis point informé (…). Accompagné de François feu Louis Frasson-Gorret, j'ai rencontré près du pont d'Argentine le nommé Paul Frasson-Marin que je connais très bien, lequel était accompagné de Thomas Frasson-Marin son frère cordonnier, allant, les dits frères, du coté d'Ayguebelle (…). Comme il me paraissait que le dit Paul Fasson-Marin avait de la peine à remuer le bras, je lui demandais ce qu'il avait, à quoi il me répondit qu'il l'avait cassé. Je n'ai cependant pas remarqué qu'il eut aucune ligature ni rien autour dudit bras. »*

**• Témoignage de François Frasson-Gorret, 22 ans, laboureur, pas de bien :**

*« Paul Frasson-Marin se retirant dimanche soir dernier au hameau du Bouchet où est son habitation, il avait trouvé sur sa route proche du ruisseau du Glandon le dit feu Joseph Queysel-Marche qui lui avait tout de suite donné un coup de bâton sur le bras gauche, l'avait saisi par le col(*) et l'avait jeté sous lui à terre. Et que lui pour se défendre lui avait donné un coup de couteau et l'avait tué (…). Et m'a ajouté qu'il allait au Sénat de Savoie prendre sa grâce. Ledit Frasson-Marin m'a effectivement fait observer, et j'ai vu, qu'il avait le bras, proche de la clavicule de la main gauche, noir, meurtri et enflé, n'étant cependant nullement plié. »*

**• Témoignage de Jean-Michel Reymond-Séraille, 26 ans, laboureur, 1 000 livres de biens :**

*« Etant allé le dit jour 22 à la messe à notre église paroissiale* [Saint-Alban]*, je ne suis point retourné chez moi que le lendemain au matin ayant passé le dit jour et la dite nuit au village du Fresne dans la maison de Pierre Darve avec d'autres personnes (…). J'ai vu Joseph Queysel-Marche près du ruisseau de Glandon étendu et mort. »*

**• Témoignage de Colomban Frasson-Gros, 37 ans, laboureur, 200 livres de biens :**

*« Je l'ai encore vu* [Paul Frasson-Marin] *et lui ai parlé le lendemain 23 dans notre village, nous parlions même de l'assassinat du dit Queysel-Marche. Il avait un air très rêveur et mélancolique, il affectait cependant une surprise du dit assassinat. »*

**• Témoignage de Augustin fils d'Henry Reymond-Trente, 12 ans, berger, aucun bien :**

*« Je me rappelle bien qu'étant sur le tard dans la grange du nommé Colomban Frasson-Gros (…) j'ai vu passer un homme que j'ai bien reconnu être le dit Paul Frasson-Marin tenant son chapeau à la main (…). Je ne me suis jamais aperçu que les dits Frasson-Marin et Queysel-Marche avoient aucun bâton à la main. »*

**• Noble et spectable(*) Jean-Baptiste Alexandre Martin, juge du comté des Cuynes et Villars :**

*« Au premier sergent royal et soldats de Justice, mandons et commandons que vous saisissiez au corps le nommé Paul Frasson-Marin (…) dans les royales prisons de Saint-Jean pour y être détenu jusqu'à ce que son procès soit fait. »*

**• Témoignage de Nicolas Brun, 21 ans, cordonnier, 500 livres de biens :**

*« Thomas Frasson-Marin, maître cordonnier, pour qui je travaille comme ouvrier à Saint-Jean, m'a prié d'aller avec lui jusqu'à la paroisse de Saint-Alban (…). Le dit Paul Frasson-Marin, son frère, a avoué que c'était lui qui l'avait tué en expliquant toutes les circonstances (…). Sur le chemin tendant(*) au dit hameau du Bouchet, il avait vu sortir le dit Joseph Queysel-Marche ayant une barre à la main (…). Qu'ensuite de cela, le dit Queysel-Marche l'avait saisi au collet en lui disant :* « Tu m'as intenté un procès, c'est ici que je veux que nous le finissions car c'est le dernier de tes jours. » *(…) De plus, le dit Queysel-Marche voulait même se servir d'un instrument coupant dont se servent les sabotiers, vulgairement appelé parour. Paul Frasson-Marin était déterminé, pour éviter de perdre la vie, de se servir de son couteau qu'il avait tout ouvert à la main avec lequel il arrangeait un morceau de bois. »*

***Lire la suite page 7***

## Les protagonistes

• Joseph Quézel-Marche, né le 23 décembre 1766, fils de Jean-Michel et Marie, née Quézel-Ambrunaz. Marié le 4 juin 1787 à Marie, née Darves-Bornoz, fille de Jean-Baptiste et Françoise, née Vachet-Valat. Sans enfant. Cette dernière, veuve après 22 mois de mariage, se mariera deux fois encore.

• Paul Frasson-Marin, né le 15 janvier 1757, de Laurent et Marie, née Oujoud. Veuf de Marguerite, née Cartier-Resse, remarié le 2 juin 1782 à Thérèse Reymond, fille de Joseph et Marguerite, née Frasse-Botton. Sept enfants. Décédé le 1er mai 1794 à Saint-Alban.

# Meurtre sur le chemin du Bouchet (suite de la page 6)

**• Le notaire-greffier Jean-Baptiste Rostaing-Magnin :**

*«Extrait des propriétés du dit Paul Frasson-Marin : les champs numéros 9718, 9470, 9473, un champ et chenevier n° 9983, les prés-broussailles numéros 9992 et 9993, le bois n° 10006, le pré n° 9936, tous situés au Bouchet ; les champs numéros 9976 et 9736 situés au Coquet ; les champs numétos 9542 et 9553 situés aux Granges. D'autre part, 2 prés numéros 5999 et 6000 situés sur la commune de Sainte-Marie.»*

**• Témoignage de François Queysel-Marche, 50 ans, laboureur, 1 000 livres de biens :**

*«Ledit Queysel-Marche se transportait du Planchamp où il résidait à une autre maison située au Bouchet où il habitait aussi une partie de l'année tant en été qu'en hiver c'est-à-dire, ordinairement, depuis les fêtes de la Toussaints jusqu'à la Purification(*) et depuis le commencement de juin jusqu'à la Saint-Michel. »*

**• Témoignage de Joseph Reymond feu Alban, 36 ans, laboureur, 500 livres de biens :**

*« (…) appelé parour parmi nous mais cet instrument ne m'a point paru être celui dont on s'est servi pour assassiner ledit Queysel-Marche d'autant plus qu'il est à crochet dans une extrémité et qu'il n'est pas pointu ni coupant de l'autre (…). J'ai bien aussi vu, proche dudit cadavre, et ledit jour, un gros bâton de verne de la longueur de cinq pieds environ qui avait été fraîchement coupé. »*

**• Témoignage de Antoine fils de Joseph Reymond-Trente, 17 ans, laboureur, sans aucun bien :**

*« J'ai aussi vu caché dans la neige un instrument de fer dont on se sert pour polir le bois des sabots que nous appelons parour (…). Il nous a dit, à son frère Félix et à moi, qu'il allait chercher du papier pour faire écrire. »*

**• Témoignage de François Queysel-Marche, 50 ans, laboureur, 1 000 livres de biens :**

*« (…) un instrument de fer à double tranchant ayant un crochet d'un côté, soit à une extrémité, et l'autre des dites extrémités étant fabriquée d'une manière à le tenir en main pour se servir du dit instrument. J'ai bien vu à quelque distance du cadavre un gros bâton de verne et aussi un instrument de fer appelé parour. Je n'ai point aperçu qu'il y eut du sang au bâton ni au dit parour et je ne puis reconnaître le propriétaire* [de cet instrument]. *»*

**• Témoignage de Gaspard Queysel-Marche, 42 ans, laboureur, 1 000 livres de biens :**

*« (…) J'ai bien vu un bâton de verne à environ 5 pieds, fraîchement coupé, et d'un autre coté un instrument en fer dont on se sert pour faire les sabots et je n'ai point vu qu'il y eut du sang autour. »*

**• Le notaire-greffier Jean-Baptiste Rostaing-Magnin :**

*« Nous, juge, avons ensuite, sur la réquisition du procureur fiscal et pour conserver l'identité du dit parour, et sur la lame d'iceluy, du côté du manche, appliqué avec de la cire d'Espagne rouge le cachet de nos armes représentant douze fleurs avec la couronne de vassal, et avons iceluy consigné à notre greffier. »*

**• Témoignage de Jean, fils de Claude Favre (né le 23 mars 1755 de Claude feu Charles et Jeanne Favre-Teylaz) de Saint-Colomban, 34 ans, laboureur et commerçant, aucun bien :**

*« (…) Je vais vous dire (…) que commerçant en beurre et en fromage, et allant à cet effet toutes les semaines à Grenoble, j'ai eu occasion de voir quatre à cinq fois au moins, à Pontcharra, dans le cabaret où je loge, le nommé Paul fils de Laurent Frasson-Marin, lequel je connaissais déjà avant les époques, et qui m'a raconté et avoué que c'était lui qui avait fait ledit assassinat (…). Pendant qu'il conversait avec sa belle-mère, il avait bien vu rière le dit hameau des plans champs [Planchamp] le dit Joseph Queysel-Marche sans avoir fait attention de quel côté il allait, et qu'après avoir séjourné environ une heure de temps avec sa dite belle-mère, il avait pris un bâton, avait sorti son couteau de sa poche pour l'arranger, et s'était ainsi acheminé en travaillant à unir ledit bâton pour se rendre à l'hameau du Bouchet sa demeure ; qu'étant arrivé lieu-dit Champfoy il avait été surpris en voyant sortir ledit Joseph Queysel-Marche de derrière une pierre, lequel lui avait rendu tout de suite un coup de bâton sur le bras gauche et le luy avait ainsy cassé, et qu'ensuite le dit Queysel-Marche l'avait saisi au collet et terrassé et que se voyant ainsy maltraité, il luy avait donné un coup de couteau qu'il tenait à la main, au col(*) et que le dit Queysel-Marche sur le champ était ainsy tombé à côté de lui (…). Toutes les dîtes quatre à cinq fois que j'ai vu le dit Paul Frasson-Marin au dit lieu Pontcharra, je l'ai toujours vu se désolant de ce triste événement en disant qu'il était bien malheureux d'être obligé de s'expatrier pour s'être défendu et que sa première idée, après avoir frappé le dit Queysel-Marche, avait été de se venir constituer dans les prisons attendu qu'il se croyait innocent mais que ses parents l'avaient engagé à s'expatrier ; le dit Marin m'a même ajouté qu'il ne se serait pas même servi de son couteau pour frapper le dit Queysel-Marche si ce dernier en le terrassant ne luy avait pas dit :* « Voicy le dernier de tes jours ». *Il m'a aussi ajouté que le dit Queysel-Marche avait à la main un parour. J'ai bien vu que le dit Paul Frasson-Marin avait un bras en écherpe(*), et le nommé Louis Boson dit la Viaille(*), de notre paroisse* [Saint-Colomban], *a même été témoin lorsqu'il a été rabillé(*). Son racont(*) m'a paru d'autant plus vraisseblable que ayant assez connu le dit Joseph Queysel-Marche, qui était un homme de 22 ans de bonne et forte taille, était assez capable d'en rosser deux comme le dit Frasson-Marin qui est petit et ne parait pas fort et que d'ailleurs il m'a paru plus naturel que le dit Queysel-Marche cherchât à se venger ou à nuire au dit Frasson-Marin attendu que ce dernier lui avait intenté un procès au Sénat. Au reste je les aurais jamais cru capables ni l'un ni l'autre d'un pareil forfait et suivant les dires publics même, il n'y a personne qui les ait osé soupçonner. La viaille Boson qui a été assigné* [pour témoigner] *est malade et m'a dit ne rien savoir occasion du dit assassinat. »*

**• Témoignage de Louis fils de Claude Boson (dit Viaille) de Saint-Colomban, 30 ans, laboureur et commerçant, 1 000 livres de biens :**

*« A Pontcharra sur France, logeant dans une auberge dite au Paradis, avec le nommé Jean Favre (…) nous y avons vu un homme que j'ai reconnu être de Saint-Alban des Villars (…). Il s'est mis à table avec nous sans y vouloir boire ni manger (…) mais pleurant comme un enfant, ce qui a fait que nous l'avons beaucoup, le dit Favre et moi, sollicité de nous dire quel chagrin il avait (…). Le dit Joseph Queysel-Marche l'avait saisi au collet et l'avait terrassé en luy disant :* « Tu veux mon bien, mais je veux ta vie. » *(…) Le lendemain au matin, j'ai été témoin lorsqu'il s'est fait rabiller(*) le bras par un chirurgien appelé Perinet, lequel a dit que cette fracture avait déjà deux à trois jours et qu'il le connaissait au considérable gonflement qu'il avait. Il a même ajouté que le bras était non seulement cassé mais les os de l'avant-bras brisés. J'ai eu l'occasion de revoir plusieurs fois, en passant par Pontcharra, occasion de mon commerce, le dit Frasson-Marin, et me parlant de ce triste événement dont il paraissait toujours hors de lui même, il n'a jamais varié dans les circonstances. »*

**• Teneur de [procès] verbal d'annotation le 2 avril 1789 :**

*« Je soussigné, Claude Petit, notaire royal et greffier du comté des Cuines et*

***Lire la suite page 8***

## Une origine possible du patronyme Bozon-Viaille ?

Le témoignage de Jean Favre comporte une indication intéressante pour tenter d'expliquer l'origine du patronyme Bozon-Viaille. En effet, dans sa déposition, Jean Favre parle d'un Louis Bozon dit la Viaille originaire de Saint-Colomban.

Dans le livre de Pierre Bozon, Le Pays des Villards en Maurienne (1970, épuisé), on apprend qu'avant 1789, il n'y a pas de Bozon-Viaille à Saint-Colomban, mais qu'en 1860-1870, il y a 5 feux Bozon-Viaille à Valmaure.

On peut donc supposer que ce patronyme apparaît approximativement après 1789, date du fait divers relaté dans l'article ci-dessus.

Mais que signifie ce vocable qui n'est pas répertorié sur les quelques dictionnaires de français anciens consultés ? Signifie-t-il «vieille» ? En est-il la transcription phonétique (déformée) de sa prononciation en patois villarin ?

## GLOSSAIRE

• Arche : probablement grenier.
• Bled : nom générique signifiant les céréales en général.
• Chemin tendant de… : chemin reliant…
• Collégié : officiel.
• Clerc : celui qui, dans une paroisse, a soin des choses relatives à l'œuvre ; qui, dans une confrérie, est chargé de porter les billets.
• Col : cou
• Compère, camarade, compagnon : celui qui a tenu notre enfant sur les fonts baptismaux (le parrain).
• Diner : repas de midi.
• Echerpe : écharpe.
• Ecu neuf : écu neuf de France (neuf = dernière frappe), valait 32 livres de France au début du règne de Louis XVI.
• Exacteur : celui qui est élu chaque année pour exiger des droits (en fait l'impôt). Ancien exacteur : élu depuis longtemps.
• Fillieux : filleul.
• Heure de jour : la mention « de jour » indique qu'il s'agit d'une heure illégale définie comme la douzième partie de l'espace de temps qui va du lever du soleil à son coucher (heure de jour) ou du coucher à son lever (heure de nuit). Ce qui, dans nos régions, donnaient des heures de 40 minutes en hiver et de 80 minutes en été. A chaque jour de l'année correspondait donc une heure inégale de jour et une heure inégale de nuit, la somme d'une heure inégale de jour et d'une heure inégale de nuit étant égale à deux heures légales (heures actuelles).
• Illitéré : illettré. La personne signe en faisant une marque, une croix par exemple.
• Livre : livre du Piémont valant 12 sols de 20 deniers. La livre représente la valeur d'une journée de travail.
• Matelotte molton : sorte de manteau court.
• Pied : mesure de longueur valant 0,34 m.
• Playe : plaie.
• Pouce : mesure de longueur valant 2,8 cm.
• Pratticien : homme de loi qui n'a pas toutefois une «position» judiciaire comme un notaire ou un avocat. On dirait aujourd'hui un conseiller juridique. C'est aussi un écrivain public.
• Purification : le 2 février, jour de la Chandeleur.
• Racont : récit.
• Quarte : mesure de grains. Celle de Saint-Alban valait environ 13,7 litres.
• Rabiller : remettre en place les os ou les muscles.
• Rière fils : petit-fils.
• Rière le village... : au, près de, dans le village.
• Sénat de Savoie : s'occupe uniquement des affaires judiciaires depuis les Royales constitutions de 1723.
• Spectable : avant-nom indiquant la position sociale. Suppose un revenu de plus de 700 livres de Piémont par an.
• Toise : mesure de longueur valant 2,714 m.
• Viaille : vieille (?).
• Vice-châtelain : notaire aidant le châtelain dans ses tâches administratives.

VERNIER Frères
• Génie Civil
• Travaux en montagne
• Montages et réparations remontées mécaniques
Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle / 73000 PONTAMAFREY

Robert RICHARD
TAXI JOUR ET NUIT
73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES
Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78
327 430 740 R.M. 73

PAINS
PATISSERIE
SOUVENIRS
J.-L. TABOURY
Tél. 04 79 59 48 59
Spécialité marjolaine - chocolats maisons
SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

BOUCHERIE DU MONT CUCHET
Charcuterie - Volailles - Lapins
J. FERA TRAITEUR
Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 34 01

## Meurtre sur le chemin du Bouchet

***Suite de la page 7***

*Villars, certifie (…) m'être transporté (…) au Bouchet et dans les bâtiments du dit Paul Frasson-Marin pour y procéder à annotation de tous les biens, meubles et immeubles, bestiaux, denrées, et autres à luy appartenant et existant pour assurance des fraix et dépends de Justice et auxquels il pourrait être condamné, en présence de François Frasson-Groux. Premièrement, dans l'écurie j'ai trouvé deux vaches de poil rougeâtre âgées d'environ sept à huit veaux chacune, plus une génisse de deux ans aussi, poil rougeâtre, un veau d'une année avec le même poil, et un veau tendre d'environ quinze jours, plus une chèvre poil gris, plus six brebis et quatre petits agneaux. Plus, dans la dite écurie, j'ai trouvé cent charges de fumier, charge de bourrique, plus un métier de tisserand avec peignes, plus quatre demi-douzaine de poules. Dans la cuisine, deux chaudrons en cuivre tenant environ un sceau chacune, une poielle a frire, un coffre bois sapin fermant à clef tenant environ sept à huit quartes(*), un sceau de bois pour l'eau, un bassin de cuivre pesant demi-livre, plus un mauvais pétrissoir sapin avec son couvert servant de table. Dans la grange j'ai trouvé cinq à six quintaux de foin et autant à peu près de paille. Derrière la grange, une arche(*) à tenir le bled(*) tenant environ quarante à cinquante quartes. Après quoi est survenu le dit Laurent Frasson-Marin père du dit Paul qui pour éviter le déplacement des sus dits effets annotés m'a requis de suspendre la dite annotation en s'offrant pour la caution et promettant de payer les frais et dépends de Justice s'il y échoit (…).»*

**• Le jugement par contumace (22 mai 1789) :**

*« Vu la procédure, nous avons observé par nos précédentes conclusions que (…) le nommé Paul Frasson-Marin est l'auteur de l'homicide de Joseph feu Jean Queysel-Marche (…) confirmé par la fuite du dit Frasson-Marin et par la déposition de François Frasson-Gorret, 22 ans. Il reste par conséquent à examiner qu'elle est la peine qui doit luy être infligée. Si l'on se rapporte à sa confession soutenue par sa fuite, la peine ordinaire de ce délict est celle de mort.* [Mais il y a les] *colloques des témoins qui déposent aussi leur avoir été tenus par l'accusé en ce qu'il leur a dit qu'il avait été agressé par l'occis, que celui-cy avait commencé à luy donner un fort coup de bâton sur le bras et qu'ensuite s'étant jeté sur luy et le menaçant de la vie il n'avait pu se défendre qu'en se servant d'un couteau qu'il avait en main avec lequel il l'a percé et luy a causé la mort sans que cependant il eut dessein de le tuer (…).* [Mais] *le fait que l'accusé avait effectivement mal à un bras (…), cela ne prouve pas que ce soit l'occis qui luy ait fait ce mal. Il reste un doute sur la vérité ou la fausseté de cette prétendue agression de la part de l'occis (…). C'est pourquoi nous croyons y avoir lieu de conclure : il soit condamné à servir par force dans les galères de sa Majesté pendant le temps et terme de vingt ans avec inhibition de les désemparer à peine du double, ses biens déclarés confisqués au profit du fisc des Cuynes et Villars, ensemble aux dommages intérêts envers les héritiers de l'occis, à la somme de 20 livres pour faire prier Dieu pour le repos de son âme et aux frais et dépends de Justice.»*

Ce jugement est lu devant la porte du tribunal de «la comtée des Cuines et Villars» le 26 mai 1789, puis affiché sur la porte du domicile du condamné Paul Frasson-Marin (30 mai 1789).

Mais Paul Frasson-Marin est toujours exilé en France et cette sentence n'a pas été exécutée lorsque le premier jugement par contumace est suivi d'un second, 9 mois plus tard, le 10 février 1790. Est-ce une révision de procès ? La procédure est floue à ce sujet et manque de précisions. Néanmoins ce nouveau jugement stipule : *«(…) Toutes ces considérations nous font penser que c'est le cas de diminuer à son égard de trois degrés la peine ordinaire de l'homicide et que l'on peut se borner en conséquence à la peine extraordinaire de dix ans de galères.»* La condamnation est néanmoins identique pour ce qui est de la confisquation des biens du coupable et des frais de Justice.

Naturellement Paul Frasson-Marin ne s'est pas constitué prisonnier. Et... il décéde dans son lit le 1er mai 1794. Il est vrai que la Savoie est alors envahie par les armées révolutionnaires françaises, une période troublée dont il va profiter pour rentrer au bercail.

Reste qu'entre le moment du meurtre et le moment du jugement : 2 mois à peine se sont écoulés ! On reste rêveur en 2003 devant une telle célérité.

**Jean Garbolino**

[Sources : archives du greffe du tribunal de la magistrature des Cuynes et Villars. Archives départementales de Savoie 2B 10408].

## Livre : *La Maurienne d'après le cadastre sarde*

En 1728, Victor-Amédée II, sous couvert d'une répartition plus équitable de l'impôt, fait mesurer toutes les terres de son duché de Savoie. Environ un million et demi de parcelles vont ainsi être cartographiées. Au terme de trois ans de travail, Daniel Déquier, Marie-Claire Floret et Jean Garbolino, aidés par des chercheurs attentionnés, ont relevé, photographié et disséqué l'ensemble des documents concernant la Maurienne donnant ainsi, pour 66 paroisses de Maurienne, un aperçu de l'économie et de la vie communautaire dans nos villages au XVIIIe siècle. Ce travail est présenté dans un livre *La Maurienne en 1730 d'après le cadastre sarde,* paru en décembre dernier et disponible auprès des Editions Roux (ZI Les Plans, rue du Parquet, 73300 Saint-Jean-de-Maurienne) au prix de 32 euros (37 euros avec le port). La liste complète des relevés des édifices, des bâtiments, des parcelles, des propriétaires, des surfaces, etc., pour une commune donnée est également disponible à la même adresse, sur CD, au prix unitaires de 8 euros (10 euros avec le port).

**PATRIMOINE ET CULTURE**

## Bilan, projets, et dons, en débat

L'assemblée générale a été l'occasion de revenir sur le bilan des activités de l'été (4 octobre 2003).

### Bilan moral

Trois soirées conférences se sont déroulées dans la salle des fêtes, plus pratique que le bâtiment d'accueil grâce à son écran et au micro. Une trentaine de personnes pour chacune d'elles. Une quatrième soirée, prévue avec des ramoneurs, n'a pu être menée à bien en raison de la défection des intervenants contactés : partie remise ?

La signalisation de la Maison du patrimoine a été améliorée mais une pancarte métallique, à fixer sur la façade, est en voie de réalisation grâce à Roger Darves.

La Maison du patrimoine a reçu la visite de 170 personnes qui ont profité de l'exposition de barrettes et bertins (les uns appartenant à Xavier Mugnier, les autres provenant de dons ou trouvés à la décharge et remis en état par Xavier Mugnier). Ils étaient présentés sur des pièces de bois tourné achetées à Simon Cartier-Lange. Nouveauté aussi : quelques bijoux anciens ou récents ainsi que la poupée «Plaisance» exposés dans la vitrine.

La Maison du patrimoine a également été visitée en juillet et août, le dimanche matin, grâce à Delphine Ferroud qui l'avait incluse dans son circuit de découverte du pays : 148 visiteurs. En août, 3 mardis de suite, de 11 heures à midi, ce sont les Galapias (une dizaine d'enfants) qui ont découvert avec intérêt les costumes.

Pour répondre à une demande de stage, faite à la mairie, fin juin, par Virginie Rostaing-Troux, celle-ci a assuré plusieurs jours de permanences en juillet à la Maison du patrimoine. Elle fournira un exemplaire de son rapport de stage pour l'école universia (Grenoble).

Un reproche a été adressé à certains membres de l'association : très peu ont en effet répondu au courrier envoyé fin juin pour la répartition des tâches (8 sur 25/30 adhérents). Même s'ils ne peuvent pas assurer de permanence, il faut qu'ils répondent *«car l'attente est pénible pour faire le planning»*.

L'atelier costume a fonctionné et, à ce jour, 3 robes et plusieurs tabliers ont été confectionnés pour le patrimoine ainsi que des châles, corselets, ceintures, manches, barrettes, etc. Il en reste encore à faire cependant.

### Projets

Les conférences ou soirées seront maintenues en 2004… mais l'heure en sera reculée pour permettre aux participants de profiter plus longtemps de la lumière des grands jours. Elles commenceront uniformément à 20 h 30.

Concernant la Maison du patrimoine, une convention de mise à disposition a été signée la 1er août entre Martine Ferroud, présidente de l'association, et Patrick Louadoudi. Signalons au passage l'efficacité de M. Louadoudi concernant la réparation des portes du sas (qu'on avait jamais pu fermer) et la pose de pancartes dans le hameau de La Pierre pour signaler la Maison du patrimoine.

Un problème important reste à résoudre : celui de l'assurance pour la Maison du patrimoine et son contenu. Des démarches nouvelles seront entreprises ; un début d'inventaire photographique a été fait pour les pièces neuves des costumes, par Xavier Mugnier et Martine Ferroud (sur CD Rom), et des contacts seront pris avec la SMACL (qui assure la mairie de Saint-Colomban), avec la MAIF, etc.

En vue d'une éventuelle exposition d'outils ou simplement pour meubler l'écurie, restaurée, plusieurs adhérents se sont proposés acceptant d'en nettoyer quelques-uns.

Concernant les archives municipales, à Saint-Alban, la restauration du Terrier de 1577 est terminé. Georges et Simone Quézel-Ambrunaz l'ont récupéré chez l'artisan-restaurateur, M. Alexandre, en Côte d'Or.

A Saint-Colomban, le livre des communaux cultifs est rentré lui-aussi. Celui des mutations (1863-1893) reste à faire. Parmi 4 propositions de devis, la meilleure a été retenue vu son état actuel et son utilité. Cependant il ne sera pas fait avant 2004.

Concernant le meuble scriban de l'église de Saint-Colomban, une demande a été adressée à la commune pour le faire restaurer. Deux devis ont été demandés, un seul ébéniste a donné suite. Une fois remis en état, ce meuble restera dans l'église et pourra servir à exposer des objets sacrés. Il faudra en faire des photos précises et prendre les précautions nécessaires pour éviter les vols.

Après les travaux effectués sur la table de communion de l'église de Saint-Colomban *«on pouvait espérer qu'elle ne poserait plus de problèmes… Qui l'a fait enlever au lieu de la laisser ouverte ?»*

### Dons

Plusieurs dons ont été faits à l'association. M. et Mme Gilbert Martin-Cocher : une belle pendule en état de marche. Mme Arlette Nusbaum : 20 euros en remerciement des costumes prêtés pour ses petites-filles. Enfin M et Mme Jean Giraud : pièces de costumes et accessoires. Malheureusement, dans ce dernier cas, l'ensemble n'a pu être encore récupéré. L'association espère *«qu'il ne tardera pas à lui parvenir dans sa globalité suivant l'intention des donateurs»*.

[Source : compte rendu de la réunion]

## PRÉCISION

Dans *Le Petit Villarin* numéro 125 (septembre 2003), nous avons publié un article, illustré d'une photographie, intitulé : La barretta des fillettes. Quelques lecteurs ont regretté que la petite fille photographiée portait un châle, et non une collerette de dentelle. Cet article reprenait des extraits d'un article de Yves Morel, paru dans le numéro 28 du *Petit Villarin* (juin 1979) et qui mentionnait bien qu'avec la robe de drap, le port de la barrette supposait celui de la collerette. C'était l'usage en pays villarin, un usage que l'on devrait respecter.

**PARET-GRIS JACQUES Sarl**
CENTRE USINAGE FAO
*Mécanique de Précision*
*Matériel Aéroportuaire - Réparation industrielle*
**Espace Commercial de Fréjorgues**
**rue Georges Guynemer - 34130 MAUGUIO**
**Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96**

**HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE**
**Logis de France, Qualité et Accueil**
**Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires**
**Spécialités locales et régionales**
**73130 St COLOMBAN DES VILLARDS**
Tél. 04 79 56 25 33

AMÉNAGEMENT STUDIO et MONTAGNE
- Espace cuisines - Salle de Bains Meuble
- Espace Convertibles
- Espace Literie
- Espace Meubles en Pin
MEUBLE MONTAGNE
**Tél. 04 79 59 46 78 - Fax. 04 79 59 45 44**
1230 Avenue de la Gare - 73130 Saint-Etienne-de-Cuines

**GERLAND Routes**
**St-Jean-de-Maurienne**
**Tél. 04 79 59 81 03**
Albertville - Tél. 04 79 32 12 64
**• Travaux communaux**
**• Accès et abords villas**
**• Devis gratuit sur demande**

**SKI**

# Malgré sa courte existence, la société Sports d'hiver du Merlet est encore vivante dans le souvenir de nombreux Villarins

C'était un soir de novembre au Premier-Villard. Comment en est-on venu à regarder des photos ? Sans doute l'un d'entre nous a-t-il eu d'un coup l'âme nostalgique, ou besoin de retrouver un visage oublié. Alors on en a sorti un plein tiroir. Et, entre deux, une carte est venue, d'un rose un peu fané. Autour de la table, ils n'étaient pas nombreux à s'en souvenir, mais comme ils avaient envie d'en parler !

Avant la seconde guerre mondiale, en 1935, arrivait à Saint-Alban, en remplacement du curé Pierre Déquier, le curé Jean-Baptiste Savoye. Il avait de réels talents d'organisateur et était entreprenant. Qu'on en juge : considérant que les fenêtres de l'église dataient de plus d'un siècle, il prit l'initiative d'en faire changer les vitraux. Les quêtes des messes s'avérant bien impuissantes à financer l'opération, fort onéreuse, il n'hésita pas à mettre à contribution quelques Villarins émigrés qui avaient « bien réussi » dans le commerce, les « sommant » de prendre bonne part aux frais. Ce qu'ils firent semble-t-il !

Fils d'une famille aisée d'hôteliers de Valloire, la plus ancienne station de sports d'hiver de Maurienne, il était grand, sportif, et savait skier. Il proposa donc à ses paroissiens la pratique de son loisir favori et monta la société SHM : Sports d'hiver du Merlet.

■ *Insigne et carte de membre actif.*

Ils furent quelques-uns à s'engager de suite dans l'aventure : Robert Quézel-Ambrunaz et Camille et Nicolas Darves-Bornoz, qui avaient déjà skié, ainsi qu'Aimé et Narcisse Darves-Blanc, ou Léon Chaboud *« qui était rapide »* aux dires de Pierre Quézel-Mouchet, témoin de l'époque à la mémoire intacte ! Et ils firent vite d'autres adeptes.

Tous les jeunes de Saint-Alban ne se lançaient pourtant pas dans cette nouvelle pratique. La crainte de l'accident, qui aurait enlevé pour de longues semaines une paire de bras ou de jambes aux travaux familiaux, était présente.

## La technique ?

Chacun puisait dans ses ressources et son équilibre naturels, avec plus ou moins de bonheur. Soixante ans après, certaines personnes, aujourd'hui décédées, en riaient encore : *« Moi, je ne suis jamais arrivée à tourner que d'un côté. »* De l'autre la « conversion couchée » remplaçait sans doute sans complexe le « transfert du poids du corps » vertical.

■ *Alice Cartier-Lange, épouse Cartier-Lange, étendue dans la neige. A droite : Marthe Cartier-Lange, épouse Darves-Blanc, et Philomène Chaboud-Jacoz, épouse Cartier-Lange (en bonnet).*

## Le matériel ?

Pierre Cartier, dit Pierre du pont, qui gardait le barrage du Bouchet 24 heures d'affilée, fabriquait des skis de frêne, en choisissant des plants bien souples ayant poussé « les pieds dans l'eau ». Ecoutons les souvenirs de René Chaboud, recueillis par Annie Bordas : *« Pierre avait appris à faire des skis à Briançon, durant son service militaire, auprès d'un jeune norvégien. Il s'était fabriqué un moule de bois dont la partie avant était déjà relevée comme une spatule. Après avoir choisi son frêne, il le faisait débiter en planches à la scierie du Premier-Villard. L'opération suivante consistait à faire bouillir de l'eau dans un immense récipient et à y faire tremper la planche jusqu'à ce qu'elle ramollisse, en maintenant l'eau très chaude. La planche ainsi traitée était ensuite serrée dans le moule où elle prenait déjà la forme d'un ski. Après séchage, Pierre finissait son travail à la main, au rabot : la forme était ainsi affinée, légèrement cintrée en milieu et évasée en talon et spatule. Les premières paires étaient dépourvues de carres. Ensuite, les carres apparurent, vissées sur les skis. »*

Roger Cartier-Lange se rappelle : *« J'ai eu ma première paire de skis tout enfant. C'était Pierre qui les avait fabriqués. Quand j'ai quitté la vallée, à 21 ans, j'avais encore des skis, les skis de Pierre… »*

Un étrier et des lanières de cuir enserraient la chaussure. Les bâtons, dans le meilleur des cas, étaient jumeaux, avec une bonne grosse rondelle tenue par un croisillon de cuir. Mais éventuellement le bâton unique de berger, manié comme une pagaie, faisait aussi l'affaire !

## La tenue ?

Certaines jeunes personnes, sans doute prises au dépourvu par l'évolution sportive des distractions villarinches, se contentaient d'une robe et de gros bas. Mais d'autres « jeunesses » n'avaient rien à envier aux skieuses des stations en vogue à l'époque ! Pantalons bouffant aux chevilles, ceinture soulignant la taille, foulard ou écharpe protégeant négligemment le cou. Grande classe « neige et soleil » villarins.

## Les pistes ?

Damées à skis ou à pieds skis au dos, bien sûr. Les Grands Prés, au-dessus de la route entre Premier-Villard et l'Eglise, après le pont du Merlet, étaient une piste d'entraînement idéale. Trois années de suite, en 1937, 1938 et 1939, de vraies courses de ski furent organisées à Saint-Alban, en février. Elles réunissaient, approximativement, entre vingt et trente skieurs.

Une grande course de descente avait lieu le matin. Les compétiteurs partaient de l'épaule de la montagne du Balais, à la limite de Saint-Colomban. Ils descendaient sur Raclet, rejoignaient la Soujette et continuaient par le lieu-dit les Combettes. La course passait entre deux énormes mélèzes et c'était l'arrivée des enfants. Les adultes, eux, poursuivaient jusqu'à l'entrée du Bessay et s'arrêtaient derrière le bar de «chez Tiénon » (il n'en reste rien, si ce n'est quelques pierres près de la fontaine à l'entrée du hameau, en venant de Saint-Alban).

L'après-midi se disputait un slalom qui partait des Esserts, dans la combe du Nant. L'avalanche était déjà descendue du Balais ; les skieurs la traversaient pour rejoindre les Grands Prés où se faisait l'arrivée.

Le curé Savoye chronométrait, et les prix, dans les souvenirs des participants, étaient très « alimentaires ». Tel gagnant de la course des 10 – 12 ans se voyait doté d'une bouteille de vin et le deuxième remportait deux œufs !

Ce qui n'empêche que la motivation de chacun était très forte, un des objectifs étant que les 5 ou 6 coureurs venus de Valloire, à l'invitation de leur concitoyen Savoye, ne raflent pas tout à fait tous les prix. Quelques ruses innocentes y pourvoyaient. Juste avant quelques bosses difficiles à négocier, les Villarins se voyaient gratifiés par leurs supporters d'un prévenant *« Attention la bo - o - o - sse ! »*, cependant que les Valloirins étaient traîtreusement encouragés à accélérer : *« Vas-y mon gars c'est tout bon ! »*

Ces jours de course étaient aussi de véritables jours de fête à Saint-Alban. On vit même, certain jour, un slalomeur (Aimé Darves-Blanc) habillé en villarinche… Et pour finir la journée, on dansait au son du phonographe, on chantait, chez Colomban Martin-Rosset au Bessay.

La guerre, la mobilisation à l'automne 39 de nombreux jeunes et du curé Savoye (qui quitta Saint-Alban en juin 40 pour Notre-Dame des Millières), mirent un coup d'arrêt aux courses. Les Sports d'hiver du Merlet continuèrent pourtant à rassembler quelques années encore les skieurs de Saint-Alban. A la fin de la guerre, après le retour des prisonniers, des courses amicales reprirent, puis s'arrêtèrent avec le grand mouvement d'émigration des années 50.

■ *Le ski, comme une fête, réunissait le village.*

Moments de lumière au milieu d'une période bien sombre, jours où les Villarins se jouèrent des pentes de labeur et de fauche **:** c'étaient les Sports d'hiver du Merlet !

**Jacqueline Abad(*)**

(*) sur une idée de **Joël Cartier-Lange**, d'après les souvenirs de **Pierre Quézel-Mouchet, Roger Cartier-Lange** et **René Chaboud**. Les photographies ont été fournies par **Joël Cartier-Lange**, et la carte de membre de la société Sports d'hiver du Merlet prêtée par **Roger Cartier-Lange.**

## Ski-alpinisme

La 5e édition de la Sybelles villarinche aura lieu le 29 février 2004, à priori - mais cela dépendra des conditions météorologiques - sur des parcours de 11 et 13 km. Pour tous renseignements s'adresser à la Maison du tourisme (tél. : 04 79 56 24 53 ou villards @wanadoo.fr).

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols
5, rue des Alouettes
74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05

## Après plusieurs mois de débats parfois vifs

# L'AFP de la combe du Nant a été créée dans une ambiance tendue

Le 31 octobre 2003 s'est tenue l'assemblée générale constitutive des propriétaires concernés par la création de l'association foncière pastorale (AFP) de la combe du Nant.

Plus de 90 personnes étaient présentes dont 58 propriétaires et 25 personnes membres d'indivisions ou autres (10 propriétaires étaient représentés).

Le débat était mené par Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban, accompagné de Anne Brun, stagiaire de la DDAF, qui a monté le dossier, Michel Donda, conseiller municipal, chargé des questions agricoles, MM. Pascal Grosjean et Robert Paget (DDAF), représentants de la préfecture et M^me^ Hélène Garbin, du service foncier de la chambre d'agriculture.

Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban, a d'abord dressé un bref bilan du fonctionnement de l'AFP intercommunale des 3 hameaux (Lachenal, le Bessay, le Frêne). Il a indiqué qu'un travail important avait été réalisé depuis août *(lire page 11)*. Il a rappellé que la création de l'AFP du Nant résulte *« d'une volonté (municipale) affirmée dès la campagne électorale dont l'étude a été discutée à plusieurs reprises en conseil municipal et menée par une commission d'étude volontaire »* (1), insistant sur le fait que *« ce projet a été construit sur la base d'un débat ouvert et non à huis clos .»* (1 ) (Cette commission d'étude, créée le 23 novembre 2002, s'est réunie 4 fois : le 27 décembre 2002, le 17 janvier, le 22 avril et le 13 mai 2003.)

Ensuite il a résumé les motivations de la municipalité :

• exode massif des agriculteurs, ceux qui demeurent pratiquant *« une utilisation extensive du terrain à titre précaire »* ;

• conviction qu'il fallait *« sauver ce qui est encore sauvable »* en définissant des zones d'intervention des agriculteurs ;

• diversification de l'élevage et exigences d'entretien.

La maire a fait ensuite état du rapport rédigé par le commissaire enquêteur, M. Girod, géomètre à Gilly-sur-Isère, suite à l'enquête publique, préalable à la création, qui s'est déroulée du 25 août au 19 septembre : 10 observations ont été notées sur le registre d'enquête et 18 lettres adressées au commissaire. Finalement un avis favorable a été donné à cette création sous réserve de ne pas reproduire les erreurs de l'AFP intercommunale et de mieux traiter la question du débroussaillage.

Le rapport précise notamment qu'il faudra *« attacher un soin tout particulier, dans le règlement intérieur, au statut des bâtiments inclus dans le périmètre de l'AFP, bien prendre en charge le suivi de l'entretien des surfaces défrichées, et organiser rapidement la mise en place de baux afin de mettre un terme aux pratiques actuelles.»* (1) Il est bien noté également que toutes les opérations préalables à la constitution de l'AFP ont été menées normalement et que 3 réunions de propriétaires ont eu lieu les 5 mai, 24 mai et 14 juin 2003.

Ce projet d'AFP, avancé par la municipalité, a entraîné un large et vif débat dans la commune, chez les habitants notamment ceux du Premier-Villard. Des reproches ont été formulés à l'encontre du mode de constitution des AFP, particulièrement celui de «faire voter les morts.» Le maire a indiqué que ce mode est légal (2) et qu'il lui apparaît navrant que ce projet soit bloqué en raison de l'impossibilité de retrouver des propriétaires depuis longtemps émigrés. Il a donné la parole à Anne Brun qui précise comment elle a travaillé : le fichier des propriétaires a été établi d'après le fichier cadastral du centre des impôts fonciers de Saint-Jean. Un pointage des personnes décédées a été effectué et a conduit à une première modification de ce listing. Ensuite, un courrier nominatif a été envoyé aux propriétaires. Il y a eu des retours (adresses incorrectes) et des rectifications ont été établies pour une vingtaine de personnes. Un autre courrier a été envoyé ce qui a permis encore 15 corrections. Au final 337 personnes sont concernées pour une surface totale de 120,24 hectares.

■ *Le périmètre de l'AFP de la combe du Nant.*

Georges Quézel-Ambrunaz a présenté ensuite la lettre d'un groupe de 12 propriétaires adressée aux membres de la commission d'étude de l'AFP et au maire de la commune. Dans ce courrier, ces propriétaires proposent une alternative à l'AFP : la création d'une association syndicale libre de propriétaires (ASL) qui est régie par la même loi que les AFP (loi de 1865).

Noëlle Noël, signataire de ce document, a alors été invitée à présenter ce projet. Elle explique que cette formule est plus simple et plus souple. *«C'est nous qui décideront librement et contractuellement du devenir de nos terres. C'est nous qui fixerons toutes les règles permettant le respect de nos propriétés. Nous pourrons garder intacts tous nos droits de propriété et nul ne pourra nous imposer de l'extérieur ce que nous devons faire.»* (3)

Une ASL permet aux propriétaires qui le désirent *« de réaliser toutes sortes de travaux d'intérêt général, acquérir des biens, ou n'assumer que des tâches de gestion, d'entretien, de garde et de police, ne peut pas exproprier, etc.»* (3). Elle est autonome envers la mairie et les associations.

Noëlle Noël a annoncé que 73 propriétaires ont donné leur accord pour la création d'une ASL qui *«correspond à un besoin réel de la population»*. Elle a terminé son intervention en regrettant de ne pas avoir eu une copie de la liste des propriétaires, ce à quoi le maire lui a répondu que Emile Quézel-Yoyon, premier adjoint, avait reçu une copie en mai.

Après ces explications de Noëlle Noël, le débat s'est engagé sur les différences entre une ASL et une AFP. M. Grosjean a indiqué que la loi de 1865 prévoit 3 sortes d'associations :

1) l'association syndicale libre (ASL) constituée de propriétaires qui ont donné un consentement unanime. Pour lui cette règle présente un inconvénient car au regard de la situation foncière locale, très morcelée, le projet de l'ASL peut se heurter à des propriétaires qui ne seraient pas d'accord et entraveraient les projets de l'association en interdisant l'utilisation de leur terrain situé dans le périmètre de l'ASL. On pourrait ainsi avoir une ASL formée de propriétés ne formant pas un lot continu.

2 ) L'association foncière pastorale autorisée (AFP) qui permet de mettre en oeuvre des projets durables. Elle peut bénéficier de subventions des collectivités (Région, conseil général, etc.) alors que ce n'est pas le cas, en Savoie, pour les ASL. En effet : *« La mesure J (européenne) de 2000 interdit l'aide financière de l'Etat aux ASL et la Société d'économie alpestre de Savoie a suspendu toute aide régionale et départementale à ce type de structure en Savoie suite à des abus. »* (1) Cette association est constituée après enquête publique, puis l'arrêté de création est signé par le préfet.

3) L'AFP constituée d'office à l'initiative du préfet au vu de l'état d'enfrichement d'un périmètre donné.

De nombreux échanges ont alors eu lieu entre les représentants de l'administration et les personnes présentes. Certaines d'entre elles vivent la création de l'AFP comme une atteinte à leur droit de propriété. Une inquiétude s'exprime aussi sur les conditions d'exploitation du bois dans le périmètre de l'AFP, sur les moyens de contraindre les agriculteurs qui prendront ces terrains en location à réellement les entretenir et à respecter les propriétés. En tout état de cause, le règlement intérieur devra reprendre précisément tous ces points.

Une interruption de séance, demandée par le maire, est consacrée à la collation de votes : pointage des adhésions exprimées à l'AFP, des refus d'adhésions ou des non-réponses. Les résultats sont ensuite annoncés. (Chaque propriétaire ayant autant de voix que de comptes parcellaires).

Sur 234 notifications, l'AFP enregistre 58 adhésions prononcées, 6 retours sans avis, 38 non-réponses, 54 courriers qui n'ont pas été distribués (soit un total de 156 adhésions puisque ceux qui n'ont pas répondu ou qui n'ont pu être joints sont considérés par la Loi comme adhérents à l'AFP) et 78 refus (dont EDF, par principe).

Les opposants ont demandé alors à consulter les bulletins d'adhésion pour vérifier ce résultat ce qui leur a été refusé par M. Grosjean car *« les bulletins d'adhésion étant nominatifs ne peuvent pas être communiqués à des personnes non habilitées ». (4)*

Une AFP est constituée à partir du moment où *«les deux tiers des propriétaires représentant au moins la moitié de la surface ou la moitié des propriétaires représentant les deux tiers de la surface»* (2) y adhèrent. Pour l'AFP du Nant, 66,67 % des propriétaires sont considérés comme adhérents ce qui représente 54,87 % de la surface incluse dans le périmètre de l'AFP. L'AFP est donc constituée.

Noëlle Noël a alors demandé que soit élu le conseil syndical comme cela a été fait pour l'AFP intercommunale. Le maire a donné un avis défavorable à cette élection, ce point n'étant pas inscrit à l'ordre du jour. Un autre argument défavorable à un vote immédiat a été avancé par M. Grosjean qui indique que les propriétaires représentant une indivision ne seraient pas autorisés à voter ce soir-là n'ayant pas obtenu l'accord écrit des autres indivisaires. Néanmoins un vote indicatif a eu lieu pour connaître l'avis de la salle, vote qui a indiqué que l'assistance y était favorable. Mais certains propriétaires ayant quitté la salle, cette élection n'a pas pu avoir lieu.

Ce conseil syndical comporte 6 titulaires (et 6 suppléants) dont 1 représentant de la municipalité déjà connu (5) (la commune est en effet le plus gros propriétaire avec 10,27 hectares en biens propres et 10,79 hectares en communaux cultifs). Il reste donc à élire 5 titulaires (et 5 suppléants) représentants des propriétaires. La course aux procurations est déjà commencée.

**Jeannine Martin-Garin**

(1) Compte rendu officiel de l'assemblée générale constitutive de l'AFP de la combe du Nant (31 octobre 2003).

(2) La Loi du 21 juin 1865 relative aux associations syndicales, stipule : *« Les propriétaires concernés qui, dûment convoqués et avertis des conséquences de leur abstention, ne formuleraient pas leur opposition par écrit avant la réunion de l'assemblée générale ou par un vote à cette assemblée seront considérés comme ayant adhérés à l'association »*.

(3) Lettre du groupement pour la création d'une association syndicale libre (octobre 2003).

(4) Lettre de Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban, aux personnes concernées par cette AFP (16 novembre 2003).

(5) Michel Donda, conseiller municipal délégué à l'agriculture, comme titulaire, et le maire comme suppléant.

### Combe du Merlet

## La commune obtient gain de cause

Dans un jugement rendu le 18 décembre dernier, le tribunal des baux ruraux a donné satisfaction à la commune de Saint-Alban qui souhaitait que soit prononcée la résiliation du bail indivis des alpages de la combe du Merlet de façon à pouvoir passer des baux distincts avec chacun des exploitants.

Ce qui va donc pouvoir se faire avec l'aide du service d'économie alpestre de la chambre d'agriculture de la Savoie. L'objectif étant de passer des baux en fonction des exploitations actuelles et des projets de chacun des exploitants pour une reconquête rationnelle de la combe du Merlet.

CLUB HIPPIQUE DES ETANGS
70, La Drosière
38140 Beaucroissant
Tél. 04 76 91 52 33

Laurent MARTIN-COCHER
❍ chauffage - sanitaire
❍ tuyauterie industrielle
63, rue Eugène Charbonnier - 38600 FONTAINE
Tél. 04 76 26 71 11 - Portable 06 08 85 59 61
Le Pont - Saint-Colomban-des-Villards

PEINTURE - PAPIERS PEINTS
REVETEMENTS DE SOLS
MORINI Alain
R.M. 19274 73
73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56

## AFP Intercommunale

# Alors que les lots ont été délimités et attribués la communauté de communes tarde à confirmer son engagement financier

Après le décompte des voix disponibles (présents et pouvoirs, établi à 99), Pierre Noël, directeur de l'association foncière pastorale (AFP) intercommunale, a ouvert l'assemblée générale (29 octobre 2003) en faisant part de sa volonté d'accroître la démocratie au sein de cette association en prenant deux initiatives : d'abord en invitant les propriétaires à s'exprimer à tout moment durant les réunions ; ensuite en indiquant qu'un compte rendu de cette réunion serait envoyé à tous les propriétaires concernés.

### Rapport moral

Ce rapport n'avait pas été voté lors de l'assemblée générale d'août. Il devait donc l'être par cette assemblée générale. Dans la discussion ouverte sur ce point, Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban, s'est plaint de l'article publié par Emile Quézel-Yoyon, ancien directeur de l'AFP, dans *Le Petit Villarin* (numéro 125, septembre 2003) et a annoncé qu'il voterait contre ce rapport moral, suivi en cela par Michel Donda, représentant de la communauté de communes.

Emile Quézel-Yoyon a expliqué qu'il maintenait ses déclarations précisant en substance que l'ambiance politique créée à cette époque dans la vallée avait bloqué toute initiative et que l'attitude du représentant de la communauté de communes (Michel Donda) envers lui n'avait pas été correcte ce qui l'avait conduit à démissionner.

Le rapport d'activité a été adopté par 76 voix pour, 3 contre et 10 abstentions.

Pierre Noël a rappelé ensuite à l'assistance qu'un planning d'actions avait été défini lors de la précédente assemblée générale et qu'il a été respecté :

• un état des terrains de l'AFP, émanant de la mutuelle sociale agricole, est maintenant disponible. Il sera modifié par les preneurs à bail lorsque les contrats seront signés ;

• l'état initial des zones AFP a été dressé par une commission de syndics avec le soutien de la stagiaire Mme Anne Brun. La même commission a défini les zones dévolues aux candidats au bail contradictoirement avec chacun d'eux. Elle a également dressé l'inventaire complet des gros travaux à effectuer par l'AFP pour restaurer des secteurs exploitables, ainsi que l'inventaire de ceux relatifs à l'entretien courant et qui incombent aux preneurs à bail (même procédure menée contradictoirement avec les candidats au bail). Il s'agit là d'un travail considérable. Pierre Noël a d'ailleurs tenu à remercier chaleureusement les syndics de la commission ainsi que la mairie de Saint-Alban pour l'aide de Mme Anne Brun qui a été félicitée pour son travail remarquable.

### Règlement intérieur

Suite aux remarques exprimées en août concernant la formulation d'une modification d'un article du règlement intérieur, l'assemblée générale adopte à l'unanimité le texte suivant : *« Les propriétaires désireux de ramasser leur bois le feront en prenant les précautions d'usage, notamment en évitant d'abîmer les herbages en cours d'exploitation. »*

### Les baux

Pierre Noël explique aux adhérents que la délimitation des zones dévolues à chaque candidat s'est faite à l'amiable pour l'essentiel. Seul un litige mineur entre deux exploitants, portant sur un coin du secteur du Tremblay, a été tranché par le bureau syndical après visite sur le terrain.

Deux candidats ont été écartés. Nicolas Rostaing-Troux d'abord, parce que ce candidat ne s'est plus manifesté depuis qu'il a été contacté par téléphone durant l'été, et parce que le conseil a estimé que son statut juridique d'exploitant comportait trop d'incertitudes. Les responsables du projet de ferme à canards ensuite, qui n'ont jamais pris contact avec le conseil syndical ni présenté la moindre candidature écrite alors que Pierre Noël avait écrit à la mairie pour demander que cela soit fait.

Après consultation des plans des zones dévolues à chaque exploitant, l'assemblée générale a approuvé, à l'unanimité, ces répartitions pour chaque candidat (Michel et Ulysse Darves-Blanc, Thierry Martin-Cocher, et le Gaec de la fia)

Le directeur a aussi rappelé qu'il *«tient particulièrement à ce que la paix civile règne entre les agriculteurs preneurs à bail»*. A cette fin, l'assemblée a voté une résolution tendant à ce que «*des mesures de police des contrats soient prises par le conseil syndical pour éviter que chaque preneur à bail n'empiète sur les zones dévolues à d'autres preneurs»*.

### Les travaux

Michel Donda a explicité ensuite le contenu des travaux d'entretien qui incomberont aux preneurs à bail et dont la liste sera annexée à chaque contrat de bail (contenu approuvé par l'assemblée).

Concernant les gros travaux de réhabilitation des zones incombant à l'AFP, Pierre Noël a déploré l'absence de René Mugnier et Patrick Louadoudi, respectivement maire de Saint-Colomban et président de la communauté de communes (et premier adjoint de la commune de Saint-Colomban) *« pourtant intéressés au plus haut point par l'évolution de l'AFP»*. Pierre Noël a précisé leur avoir envoyé une invitation personnelle. Il a relaté son entrevue avec P. Louadoudi au cours de laquelle il était convenu de prendre un rendez-vous commun avec Mme Perrin (conseil général) pour tenter de régler le problème de la garantie de 10 ans de continuité de travaux que doit apporter la communauté de communes. M. Louadoudi n'a donné aucune suite à cette entrevue.

Après la présentation, par Michel Donda, des zones de gros travaux, Pierre Noël a expliqué qu'il était maintenant possible de réaliser tous ces gros travaux sur 2 ans ce qui résoudrait du même coup le problème de la garantie. Il a ajouté avoir prévenu de cela M. Louadoudi, par lettre, sans recevoir aucune réponse de sa part. Pierre Noël a estimé que la communauté de communes *« ne peut retarder indéfiniment la mise à l'ordre du jour du financement de ces travaux»*, et demandé un vote pour charger M. Donda d'intervenir dans ce sens au conseil de la communauté de communes. Les travaux sur 2 ans ont été approuvés par l'assemblée générale.

En fin de réunion Georges Quézel-Ambrunaz a félicité le conseil du bon travail accompli.

[Source : compte rendu de l'assemblée générale du 29 octobre 2003]

la mure bianco
COMBUSTIBLES - CARBURANTS - LUBRIFIANTS
NETTOYAGE DE CUVES - ENTRETIEN CHAUFFAGE
PONTAMAFREY 04 79 83 40 38
LA MURE BIANCO locataire-gérant de la société CHARVET

FAVRE-BONTE Jean-Baptiste
ARTISAN MAÇON
Devis gratuit - tous travaux
Les Roches
St Colomban-des-Villards - 04 79 56 36 08





## Chapelle des Voûtes

La restauration touche à sa fin. La première tranche, la restauration extérieure, a été effectuée par l'entreprise Vallet. Il faut remarquer que les graffitis de la façade ouest, où l'on peut trouver les noms de nombreux villarins du 19° siècle, ont été conservés à la demande de l'architecte des Bâtiments de France. Noter également que André Gamel a fabriqué les fenêtres et restauré très habilement la porte d'entrée. La restauration intérieure (2e tranche) est commencée avec la réfection des enduits. Il reste à faire les fresques et la menuiserie, qui sera également confiée à André Gamel. Au cours des travaux des deux premières tranches, il a été possible d'accéder à la charpente et ainsi de constater que les poutres, apparemment assez saines, étaient en réalité pourries, du fait des anciennes fuites de la toiture. Il a alors été décidé de refaire entièrement le toit, en utilisant des tôles zinguées plates assemblées selon l'ancienne technique "à joints debout" (couverture réalisée par l'entreprise Jean-René Bozon-Viaille). Le site de la chapelle a été lui aussi remis en état, avec débroussaillage et abattage de nombreux arbres, ceci étant de toute façon nécessaire pour permettre l'héliportage des matériaux du chantier. La restauration des peintures intérieures aura lieu au printemps. Ensuite, il n'y aura plus qu'à l'inaugurer, et pourquoi pas en ressuscitant l'ancien pèlerinage du 2 juillet.

M. Tronel

## Ecole

● Des calendriers sont en vente dans les commerces et à la Maison du tourisme au profit du Sou des écoles qui a rénouvelé son bureau désormais constitué de M-C Martin-Fardon (présidente), Catherine Blanloeil (trésorière) et Marie Bonnevie (secrétaire).

● Les élèves ont reçu la visite du Père Noël au Martinan, le 20 décembre en milieu de matinée. *«Le Père Noël est venu en traîneau tiré par des rennes. Il a donné un cadeau et un ballotin de confiserie à chacun de nous et un rosier à la maîtresse. Il nous a demandé si on a été gentil, si on travaille bien et si on fait crier nos parents... Nous lui avons chanté Petit papa Noël. Il nous a promis de passer chez nous. Merci Père Noël !»* Un cri du coeur signé Valentin, Maëva, Anthony, Quentin, Julie, Mélissa, Morgane, Alice, Alissa, Alexis et Apolline. Remerciements au boulanger de Saint-Colomban (pour les ballotins et la grosse brioche au chocolat) et à la Maison du tourisme pour le prêt de l'habit du Père Noël. Et à l'an prochain à Lachenal... car les marchés pour la nouvelle école ont été attibués. Et les travaux devraient démarrer au ptintemps pour une ouverture à l'automne 2004.

● le 16 décembre, Roland Bellot-Champignon et Jean-Luc Joly sont venus à l'école parler de leur voyage en Equateur, passant des diapositives d'enfants, de villages perchés, de volcan, etc., devant des enfants attentifs qui ont écrit quelques lignes sur leur cahier, entrepris des recherches sur ce pays (par Internet), et conservés à l'école un morceau de lave du Cotopaxi !

## Incendie au Premier-Villard

# Sans eux, la moitié du Premier-Villard aurait brûlé !

Dans la nuit du 17 au 18 décembre, un incendie a ravagé deux résidences secondaires, une maison inhabitée, et deux bâtiments situés au pied du hameau du Premier-Villard. C'est Armand Cartier-Lange, réveillé par les aboiements inhabituels de son chien, et constatant par sa fenêtre que *" tout était jaune "*, qui a donné l'alerte à 2 h 46 du matin en appelant les pompiers et Daniel Quézel-Ambrunaz, adjoint au maire de Saint-Alban.

Puis, sans attendre les secours, Armand Cartier Lange et Jean-Pierre Merle, à l'aide de tuyaux pris dans l'armoire incendie installée contre le mur de la chapelle du Premier-Villard, ont arrosé le toit de la maison de M. et Mme Arriaga, deux maisons proches et un gros sapin situé en amont d'une des maisons en feu *« pour que les étincelles ne sautent pas sur les maisons voisines »* et éviter que le feu ne se propage. Le maire de Saint-Alban a d'ailleurs tenu à les remercier publiquement (*Le Dauphiné libéré,* 22 décembre 2003). Les pompiers de Cuines et de Saint-Jean sont ensuite arrivés et ont arrosé les toits et les alentours pour contenir le sinistre. Ils sont restés toute la journée sur le site pour surveiller et éteindre les bois calcinés qui pouvaient redevenir incandescents et redonner vie à l'incendie.

Les propriétaires ont été avertis dans la nuit. Jean-Michel Didier et Alex Cartier-Lange, Robert et Patricia Arriaga et leurs familles, ainsi que Jacqueline Abad étaient très choqués devant ces maisons que leurs aïeux avaient construites à la force de leurs bras et dont il ne reste que les murs et des charpentes effondrées. Choqués mais reconnaissants. Comme Jacqueline Abad qui tenait à *«remercier chaleureusement tous ceux qui, par leur présence active la nuit du 18 décembre et dans les jours qui ont suivi l'incendie, ont assuré la sécurité du village et oeuvré à la sauvegarde de ce qui restait»*. Une solidarité qui fut pour elle *«d'un grand réconfort pour surmonter ce malheur»*.

Les gendarmes se sont également rendus sur les lieux pour tenter de déterminer l'origine du sinistre. Jean-René Bozon-Viaille, qui était sur les lieux dès 8 heures, a mis hors d'eau le plus important des bâtiments habités. De nombreux élus de Saint-Alban, dont le maire, et Emmanuel Blanlœil (employé territorial) se sont déplacés pour aider les sinistrés le jour même et dans ceux qui ont suivi. Sébastien Chaix, emploi jeune à Saint-Alban et qui possède une formation de pompier, a lui aussi apporté une aide efficace. De nombreuses personnes ont donc eu, en cette triste circonstance, l'occasion de mettre à profit les « manœuvres » réalisées cet été par la municipalité de Saint-Alban et dont on peut penser qu'elles auront permis, grâce au sang froid d'Armand Cartier-Lange et de Jean-Pïerre Merle, d'éviter un drâme plus conséquent.

**J. Martin-Garin**

## Incendie en Montrond

Le 16 octobre dernier, un feu s'est déclenché dans la combe de Montrond parcourant, en lisière de la forêt, une zone de 2,5 km de long et de 500 m à 1 km de large. Cet incendie a nécessité l'intervention d'une vingtaine de sapeurs-pompiers (Saint-Jean et Cuines), l'hélicoptère du détachement de la gendarmerie de Modane survolant la zone. Pour René Mugnier, maire de Saint-Colomban : *«Il y a tout le temps des écobuages. Ça fait bien dix fois que je porte plainte»* (*Le Dauphiné libéré*, 17 octobre 2003). Les alpages touchés par le sinistre étaient inoccupés.

## SAINT-ALBAN

### ● SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2003

Absents : Daniel Quézel-Ambrunaz (procuration à Annie Bordas) et Christian Roche (procuration à Michel Donda).

**1-Gîte d'étape des Jouvières**

Le 25 juillet 2003, le conseil municipal a adopté les tarifs du gîte, valables à compter du 1er octobre 2003. Ces tarifs sont complétés comme suit. Enfants de moins de 10 ans : demi-tarif et enfants de moins de 4 ans : gratuité. D'autre part, une caution est instituée à percevoir sur les groupes séjournant au gîte. Cette caution pourra être retenue en cas de dégradations. Un état des lieux sera fait à l'arrivée et au départ des groupes. Le montant de la caution sera de 20% du montant total du séjour.

**2-Commissions**

Le conseil, informé de la démission de Sébastien Gamel, qui ne peut assister aux réunions par suite de ses obligations professionnelles, désigne comme nouveau membre André Gamel. Le conseil accepte également la démission du CCAS de M. Pierre Quézel-Castraz et désigne pour le remplacer Mme Jeannine Louis.

**3-DDE**

Le conseil décide de demander la mission offerte par la DDE dans le cadre de l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, pour 1 an renouvelable tacitement deux fois (69,19 euros annuels).

**4-AFP de la combe du Nant**

Le 14 septembre 2002, le conseil a décidé à l'unanimité la mise à l'étude d'une AFP dans la partie nord de la commune, de la combe du Merlet au Premier-Villard. A la suite de l'étude, une assemblée générale constitutive aura lieu le 31 octobre 2003 à 17 heures *(lire page 10)*. Le conseil décide l'adhésion de la commune à cette AFP (7 pour, 2 contre : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon). La commune désigne comme représentants au conseil syndical : titulaire Michel Donda, suppléant Georges Quézel-Ambrunaz (7 pour, 2 abstentions : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon).

**5-Café du Merlet**

Le 3 mai 2003, le conseil a mandaté trois agences d'architecture pour présenter des esquisses d'aménagement de l'ancien café du Merlet en salle communale. Le conseil retient l'étude de M. Giffon (7 voix pour, contre aucune pour celle de M Charrière, et 2 pour celle de M. Charpin). Ce choix ne signifie pas que cette esquisse est acceptée comme avant-projet. Le conseil crée une commission pour suivre ce projet. Elle est composée de Annie Bordas, Emile Quézel-Yoyon, Georges Quézel-Ambrunaz, Georges Noël-Lardin, et Claude Gauterin.

**6-Chemins ruraux**

Le 3 mai 2003, le conseil a décidé de soumettre à enquête publique l'aliénation de portions de chemins ruraux, en vue d'échange de terrains. L'enquête publique s'est déroulée du 25 août au 8 septembre 2003 et a donné lieu à de nombreuses interventions du public. Compte tenu de l'avis du commissaire enquêteur (M. Jean-Luc Rosaz, contrôleur principal à la DDE), le conseil décide :

• section E, Premier-Villard, au droit des parcelles numéros 271 et 272 : avis défavorable du commissaire enquêteur, confirmé à l'unanimité par le conseil ;

• section E, le Mollaret, au droit des parcelles numéros 1154, 1155 et 1159 : avis défavorable du commissaire enquêteur. Refus d'aliénation : 7 voix, acceptation 1 voix (Emile Quézel-Yoyon), abstention 1 voix (Georges Quézel-Ambrunaz) ;

• section G, le Mollard, au droit de la parcelle numéros 1531 : avis favorable du commissaire enquêteur, confirmé à l'unanimité par le conseil ;

• section G, le Chef-Lieu, au droit de la parcelle numéro 1231 : avis favorable du commissaire enquêteur, confirmé à l'unanimité par le conseil ;

• section N, le Frêne, au droit de la parcelle numéro 1333 : avis défavorable du commissaire enquêteur, suivi par le conseil par 7 voix pour, 1 abstention (Armand Cartier-Lange), Emile Quézel-Yoyon ne prenant pas part au vote ; au droit de la parcelle numéro 156 : avis défavorable du commissaire enquêteur, suivi par le conseil par 8 voix pour (Daniel Quézel-Ambrunaz ne prenant pas part au vote) ; au droit des parcelles numéros 170, 171, 172, 175, 176, et 177 : avis défavorable du commissaire enquêteur, suivi par le conseil par 8 voix pour (Daniel Quézel-Ambrunaz ne prenant pas part au vote).

Enfin, toujours au Frêne, une demande a été présentée sur la portion de chemin incluse dans la parcelle numéro 182. Cette demande, arrivée après la promulgation de l'arrêté, n'a pu être incluse dans l'enquête. Cette aliénation pose un problème pour l'accès à la cave de l'habitation cadastrée section N, numéro 174, et il sera nécessaire d'en tenir compte en cas d'enquête éventuelle.

**7-Servitude de passage**

Après l'acquisition par les consorts Tritto de la parcelle section N, n° 161, il est nécessaire, pour garantir l'accès au chemin communal desservant les parcelles nos 157 et 156 et communiquant avec le chemin de l'Eglise à Bon Mollard, que la commune bénéficie d'une servitude de passage. Un accord entre les deux parties, signé le 29 août 2003, doit être avalisé par le conseil municipal pour faire l'objet d'un acte notarié.

Le débat fait ressortir plusieurs éléments pris insuffisamment en compte, à savoir l'état actuel du chemin n'est pas conservé dans cette proposition ; en cas de matérialisation de la limite au droit de la parcelle numéro 161, hors servitude, l'entrée dans le chemin devient problématique pour un véhicule de secours et pour les engins de déneigement (accès à la maison numéro 156, future résidence principale).

Les consorts Tritto ont, verbalement, assuré que le tracé actuel, matérialisé par des pierres, serait conservé, mais il semble souhaitable de garantir la pérennité de cet accord en le formalisant, soit par une extension de la servitude, soit par une vente à la commune (superficie totale en cause environ 5,5 m²). Aucun accord ne semblant se dégager en séance, le conseil décide de demander à la DDE, dans le cadre de la procédure en cours de classement des voies communales, de faire une étude particulière sur ce point. Une négociation reprendra après le résultat de cette étude (unanimité, Daniel Quézel-Ambrunaz ne prenant pas part au vote).

**8-Acquisitions foncières**

Le maire rappelle les décisions prises au cours de précédentes réunions concernant des ventes de parcelles. Le conseil en précise les conditions :

• Section D, parcelles numéros 714 et 724 pour une superficie de 553 m² à 0,17 euro le m², soit 94 euros, à M. Marcel Bozon-Viaille;

• Section G, acquisition à M. Jean-Baptiste Caviggia de parties des parcelles numéros 1333, 1334, 1469, et 1470, d'une contenance totale de 1192 m² au prix de 5 euros le m², soit 5 960 euros.

**9-Ventes foncières**

Le maire rappelle les décisions prises au cours de précédentes réunions concernant des ventes de parcelles. Le conseil en fixe les conditions :

• Section D, vente des parcelles numéros 810, 811 et 815, d'une contenance de 600 m², au prix de 0,156 euro le m², soit 94 euros, à M. Pascal Bozon-Viaille ;

• Section G, la portion de chemin rural située au droit de la parcelle numéro 1218, d'une contenance de 83 m², au prix de 5 euros le m², soit 415 euros, à M. Jean-Baptiste Caviggia.

**10-Route du Mollard**

A la demande du conseil municipal, la DDE a établi deux avant-projets pour cette voie. L'un, dit tracé en Z, se raccorde à la départementale D927 E à hauteur de la parcelle section G numéro 1430, et nécessite trois lacets pour atteindre le hameau du Mollard, pour un coût estimé de 600 000 euros HT.

L'autre, dit tracé rectiligne, rejoint la D927 E à hauteur de la parcelle section G numéro 1475, atteint le Mollard avec un lacet seulement et dessert le lotissement de la Doata, pour un coût estimé de 421 000 euros HT. Le conseil choisi l'avant-projet dit rectiligne. L'étude définitive devra affiner le schéma d'urbanisation du secteur desservi par la route (agence Barbeyer et Dupuis).

**11-Fontaine du Mollard**

L'ancienne fontaine, qui empiétait sur la voie publique, sera reconstruite sur un autre emplacement. Le devis des travaux, comptant la remise en état du mur en pierres sèches bordant la voie et la construction d'un bassin en béton recouvert, côté voie, de pierres apparentes, s'élève à 5 142 euros TTC. Le conseil accepte ce devis.

**12-Modifications budgétaires**

Certains articles du budget étant insuffisamment crédités, il convient de procéder à des modifications budgétaires *(lire le tableau ci-dessous)*.

**Au budget annexe du service commercial**

| **Fonctionnement** | Dépenses | Recettes |
|---|---|---|
| Virement à la section investissement | 11 300.00 | |
| Autres matières et fournitures | - 10 200.00 | |
| Subvention d'exploitation | | 1 100.00 |
| Total | **1 100.00** | **1 100.00** |
| **Investissement** | | |
| Installations générales | 500.00 | |
| Immobilisations corporelles en cours | 14 361.00 | |
| Immobilisation en cours – inst. technique | 10 120.00 | |
| Dépôts et cautions versées | 680.00 | |
| Virement de la section de fonctionnement | | 11 300.00 |
| Céance | | 14 361.00 |
| Total | **25 661.00** | **25 661.00** |

**Au budget communal**

| **Fonctionnement** | Dépenses | Recettes |
|---|---|---|
| Subv d'équipement pour organismes publics | 2 355.00 | |
| Subvention de fonctionnement (associations) | 905.00 | |
| Charges des intérêts | 805.00 | |
| Autres charges financières | 150.00 | |
| Remboursement de frais | | 3812.00 |
| Impôts locaux | | 403.00 |
| Total | **4 215.00** | **4 215.00** |
| **Investissement** | | |
| Dettes envers collectivités | 755.00 | |
| Bâtiments publics | 3 500.00 | |
| Presbytère | - 858.00 | |
| Terrains de voirie | 5 000.00 | |
| Eglise, chapelle | 21 858.00 | |
| Voirie | 30 451.00 | |
| Taxe locale d'équipement | | 706.00 |
| Emprunts auprès d'établissements de crédit | | 60 000.00 |
| Total | **60 706.00** | **60 706.00** |

### ● SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2003

**Plan local d'urbanisme**

Le maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet du plan local d'urbanisme a été élaboré, et à quelle étape il se situe. Il rappelle les motifs de cette élaboration, explique les nouveaux choix d'aménagement, et précise quelles seront, pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables. Il informe que la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, fixe de nouvelles orientations et modifie les dispositions du code de l'urbanisme relatives aux plans d'occupation des sols et fixe les dispositions générales pour les plans locaux d'urbanisme qui remplacent désormais les POS.

Le conseil dresse le bilan de la concertation, et, en prenant en compte certaines observations formulées lors de cette concertation sur le zonage et le règlement, arrête le projet de plan local d'urbanisme. Ce projet pourra être communiqué aux présidents des associations agréées qui pourront en prendre connaissance auprès du maire, s'ils le demandent.

### ● SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2003

Absente : Annie Bordas (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz).

**1-Acquisitions foncières**

Le conseil autorise, à l'unanimité, les acquisitions suivantes. Au Premier-Villard, une parcelle section E, n° 1390 (11 m²), appartenant aux consorts Frasson-Gaillard, au prix de 6 euros le m² (régularisation de l'élargissement du chemin du Vachet). Au Planchamp, des parcelles section M, nos 1274 (6 m²) et 1275 (9 m²), cédées à titre gracieux par M. Quatrefages, et de la parcelle M 782 (100 m²), acquise à M. Stéphane Capelli au prix de 0,61 euro le m². Il s'agit de régularisations d'élargissements de voies communales. Les frais seront à la charge de la commune.

**2-Ventes foncières**

Le conseil autorise à l'unanimité

*Lire la suite page 13*

CHAUFFAGE
SANITAIRE
SERRURERIE
INSTALLATION ET ENTRETIEN

CHIANALE
FILS
Butane - Propane - Camping-gaz
655, avenue de la Gare
73130 St-Etienne-de-Cuines
**Tél. 04 79 56 23 84**

Voyages Gonthier
**Transporteur sur la ligne :**
**St-Jean-de-Maurienne**
**Vallée des Villards**
- Excursions
- Voyages organisés
- Transports de groupes
- Taxi

73130 La Chambre Tél. 04 79 56 24 68

## Comptes rendus des conseils

### Saint-Alban

*Suite de la page 12*

les ventes des parcelles cadastrées section M, au Planchamp : numéro 457, d'une contenance de 16 m², à M. Serge Tardy, au prix de 2,44 euros le m² ; numéro 464, d'une contenance de 43 m², à Mme Léa Cartier, au prix de 2,44 euros le m² ; numéro 460, d'une contenance de 85 m², à M. Stéphane Capelli, au prix de 2,44 euros le m². Les frais seront à la charge des acquéreurs.

**3-Création d'emplois**

• Dans le cadre de la rénovation de la chapelle des Voûtes, il est nécessaire d'effectuer des travaux de menuiserie (restauration du retable, de la tribune, des bancs, etc.). Pour ce faire, le conseil décide de recruter à mi-temps, pour une durée de six mois à compter du 1er janvier 2004, M. André Gamel qui a déjà effectué la restauration de la porte et des fenêtres dans la 1re tranche de travaux. Il sera rémunéré à l'indice brut 307 correspondant au 5e échelon dans la grille Agent technique qualifié.

• Pour assister le conseil syndical de l'AFP intercommunale et le secrétariat de la mairie sur les problèmes fonciers de la commune (régularisation des communaux cultifs), le maire propose de recruter pour une durée de deux semaines Mme Anne Brun, du 8 au 19 décembre. Elle percevra une rémunération brute de 906,34 euros. Le conseil municipal approuve cette création par 8 voix pour et 1 contre (Armand Cartier-Lange).

**4-Modifications budgétaires**

Le conseil municipal, constatant des insuffisances de crédit pour certaines opérations ainsi que les recettes supplémentaires encaissées, et considérant les reports, après vote du compte administratif 2002, décide des modifications budgétaires pour 13 500 euros en fonctionnement et 207 551 euros en investissement.

**5-Bail des alpages**

La commune a demandé au tribunal des baux ruraux de prononcer la résiliation du bail indivis des alpages de la combe du Merlet, de façon à passer des baux distincts avec chacun des exploitants. Le jugement a été mis en délibéré jusqu'au 18 décembre *(lire page 10)*. Si la résiliation est prononcée, la commune désire être assistée pour l'élaboration des baux par le service d'économie alpestre de la chambre d'agriculture de la Savoie. Le conseil décide à l'unanimité de demander un devis pour cette prestation.

**6-Tracé du Lyon-Turin**

Dans le cadre de la consultation engagée actuellement sur le tracé de la ligne de chemin de fer Lyon-Turin, le conseil municipal a examiné les trois tracés proposés dans le canton de La Chambre. Considérant les nuisances importantes qui affectent déjà ce canton (autoroute A43, RN 6, voie de chemin de fer, usines chimiques classées Sévéso, lit de l'Arc) et le peu d'espace disponible, et conformément à sa délibération du 15 juin 2002, il s'oppose à tout tracé à ciel ouvert, et demande que soit privilégié l'option tunnel long, seule à même de ne pas nuire gravement à la qualité de vie des habitants et au développement économique.

**7-Eau et assainissement**

*(lire ci-dessous).*

**8-Requête au TA**

Mme Nathalie Lessort, née Quézel-Yoyon, a présenté une requête au tribunal administratif de Grenoble contre la délibération du conseil municipal du 11 octobre 2003 concernant l'aliénation d'une portion de chemin rural. Le conseil autorise le maire à présenter le mémoire en défense auprès du tribunal administratif (unanimité, Emile Quézel-Yoyon ne prenant pas part au vote).

**9-Gîte d'alpage**

Pour préparer le dossier du permis de construire, il faut définir précisément les modalités d'alimentation en énergie électrique, et, dans ce but, solliciter l'ADEME pour une étude de faisabilité photovoltaïque et hydraulique. Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette étude.

## Eau et assainissement
## Augmentation des tarifs

Le conseil général de la Savoie a décidé de relever les seuils des tarifs (à pratiquer) ouvrant droit à des subventions pour les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

La commune de Saint-Alban, ayant déposé des dossiers et engagé des recherches en eau pour suppléer la source actuelle, insuffisante et soumise à une pollution bacillaire en cas de fortes pluies, le conseil municipal a décidé d'adopter une nouvelle tarification par 7 voix pour et 2 voix contre (Emile Quézel-Yoyon, Armand Cartier-Lange).

Pour l'eau, le barème départemental passe de 0,7 à 0,8 euro par mètre cube (soit 14 % d'augmentation) sur la base d'une consommation de 120 m².

Pour satisfaire ce barème, les nouveaux tarifs communaux sont établis comme suit. Abonnement : 38 euros ; location du compteur : 11 euros ; consommation de 1 à 100 m³ : 0,434 euro par m³ ; au delà de 100 m³ : 0,18 par m³.

Pour l'assainissement, le département passe de 0,3 à 0,4 euro par m³ (33 % d'augmentation) sur la base d'une utilisation de 120 mètres cubes. Ce qui entraîne : abonnement : 10 euros ; prix au mètre cube d'eau consommée : 0,32 euro par m³.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

### ● SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2003

Absente : Delphine Ferroud (procuration à Patrick Louadoudi).

**1-Fiscalité 2004**

Le président rappelle l'évolution du taux de la taxe professionnelle (TP) de la communauté de communes et donne quelques précisions sur la taxe professionnelle unique (TPU). Après divers échanges, le conseil adopte par 10 voix pour et 1 abstention (Michel Donda), la TPU, puis vote, à l'unanimité, une durée d'intégration fiscale de deux ans. En outre, le conseil décide, à l'unanimité, d'abandonner l'exonération de la TP pour les entreprises qui s'implanteraient aux Villards après le 31 décembre 2003.

**2-Maison du tourisme**

Le conseil accepte, à l'unanimité, la proposition d'honoraire pour la maîtrise d'œuvre de l'agrandissement de la salle des fêtes (et le déplacement de la Maison du tourisme) établie par M. Dominique Giffon, architecte (104 052 euros TTC).

**3-Cure de Saint-Colomban**

Le conseil prend connaissance des cinq candidats à une reprise de la cure en gérance, et accepte de ramener le tarif de la location à 22 500 euros lors du 2e exercice de la société qui sera retenue, cette société se chargeant des petits travaux de remise en état lors de la première année. Deux candidatures sont retenues : EURL Caron et DML (M. Morelli). Le conseil mandate le bureau pour le choix final après que celui-ci ait demandé des informations complémentaires sur ces deux candidatures (NDLR : la gérance a finalement été attribuée à M. Morelli de la Toussuire).

**4-Actions en Justice**

• Affaire commune de Saint-Alban / arrêté préfectoral de transformation du district en communauté de communes. Le président demande au maire de Saint-Alban où en est cette affaire ; le maire signale que celle-ci est en attente et qu'il faut attendre l'appel pour pouvoir en discuter.

• affaire Maurice Girard / communauté de communes. Le président rappelle les faits et informe le conseil qu'une plainte a été déposée que le procureur d'Albertville a classée sans suite. P. Louadoudi ayant subi des insultes et des menaces verbales dans l'exercice de ses fonctions, dans les locaux de la communauté de communes, et devant témoin, il demande au conseil de mandater Me Martin pour intenter une action en justice contre M. Maurice Girard, directeur adjoint de l'Ecole de ski. Au vue de différents débordements que plusieurs collectivités ont vécus, il est inacceptable de laisser s'installer ce genre de comportement. Le conseil accepte cette démarche par 9 voix pour, 1 abstention (Michel Donda) et 1 contre (Robert Bozon).

• Affaire Bernard Paret / communauté de communes. Le président informe le conseil que l'affaire est en attente auprès du tribunal administratif de Grenoble.

**5-Cadastres**

Le conseil est informé des propositions de quatre prestataires au sujet du logiciel nécessaire pour numériser les cadastres. Suite à une présentation, deux prestataires (IMAGIS et SIRAP) sont apparus les plus intéressants. Le conseil choisit la société SIRAP (5 594 euros HT).

### ● SÉANCE DU 28 NOVEMBRE2003

[Le compte rendu officiel n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (20 décembre 2003), voici un compte rendu «non autorisé»].

**1-Ecole**

Les marchés pour la construction, à Lachenal, de l'école intercommunale ont été attribués suite à l'appel d'offres publié début novembre. Seuls les lots concernant la maçonnerie, la menuiserie, et la serrurerie ont été déclarés infructueux et seront attribués par la méthode des appels négociés (fait depuis). A 800 euros, près l'enveloppe prévue est respectée.

**2-Presbytère de Saint-Alban**

*(lire ci-dessous).*

**3-Maison du tourisme**

Le bureau Véritas a été choisi pour effectuer les contrôles technique et de sécurité lors des travaux du déplacement de la Maison du tourisme (13 317 euros). Par ailleurs, pour tout bâtiment ouvert au public, il est obligatoire de réaliser une étude sur le choix de l'énergie pour le chauffage. C'est la société Brun qui a été choisie (2 093 euros, subventionnés à 70 %) pour réaliser cette étude.

**4-Personnels**

Eddy Bozon-Viaille et Stéphane Bozon, employés de la communauté de communes, n'ont pas été titularisés. Suite à une question de Nicolas Revol, il a été indiqué que les causes en étaient une insuffisance professionnelle, une incapacité à réaliser des tâches pénibles, et une utilisation non conforme des engins. La commission paritaire a donné un avis défavorable à ces non-titularisations. Pour les remplacer, un appel à candidatures a suscité quatre réponses : Frédéric Martin-Garin, Jean-Baptiste Brosson, Angelina Cariou, et Claude Gauterin, les deux premières ayant finalement été retenues. Un appel à candidatures pour pourvoir le poste laissé vacant par le départ de Thierry Bozon a été jugé «infructueux».

**5-Décisions budgétaires**

Un compte est ouvert pour régler une partie (40 %, 20 000 euros) de la numérisation du cadastre (somme prise sur le compte ouvert pour les travaux du déplacement de la Maison du tourisme repoussés en 2004). Une webcam va être mise en place (probablement sur les pistes) ; coût : 5 300 € subventionnés à 80 % par le comité des stations de Maurienne. Cette somme est versée à la Maison du tourisme qui est chargée de cet aménagement. Une caution bancaire concernant la cure est récupérée (1 906 euros). Enfin, 15 000 euros, pris sur la ligne du personnel titulaire (poste de Thierry Bozon non remplacé), sont versés à la Maison du tourisme pour remplacer la subvention que la Satvac n'a pas versée cette année.

**6-Divers**

Le conseil décide :

• l'achat d'une étrave pour la fraise (déneigement, 4 500 €), et donne son accord pour engager un prestataire extérieur (Serge Darves-Blanc) pour le déneigement du Premier-Villard) ;

• de verser des indemnité aux receveurs municipaux ;

• d'adhérer au groupe de développement agricole (GDA) de Maurienne. A ce propos le conseil est informé que le GDA repousse sa décision de subventionner la piste agricole (les Echaud - les Granges) car *«le foncier de la combe du Merlet reste précaire»* ;

• prend connaissance de l'estimation du bureau Ludmer pour construire une étrave pare-avalanche protégeant le futur gîte d'alpage du Merlet : soit 60 000 euros si on utilise des gabions, soit 45 000 euros si on utilise gabions et remblais.

## Restauration du presbytère de St-Alban

La restauration du presbytère, prise en charge par la communauté de communes, permettra la construction de quatre gites et d'un logement pour saisonnier.

Le montant des travaux s'élève à 438 298 euros TTC, soit 2,875 millions de francs. Les entreprises adjudicataires sont connues : Gogdu (maçonnerie : 190 504 €) ; Covarel (charpente, couverture : 89 906 €) ; Genoulaz (menuiserie : 47 497 €) ; Sonzogni (isolation, platrerie, et peinture : 57 659 €) ; Bazin (électricité : 17 773 €) ; Burrot (revêtements de sols et parois : 22 950 €) ; Cohendet (sanitaire : 53 001 €) ; Bordas (serrurerie : 6 408 €).

Les travaux ont commencé il y a quelques semaines. Après la démolition de tout l'espace intérieur du bâtiment, la dalle du rez-de-chaussée a été coulée et les autres le seront incessamment. La couverture sera effectuée dès le printemps ; suivront les aménagements intérieurs, pour une livraison prévue à l'automne 2004. A noter que le motif central du cadran solaire a été dérobé : heureusement que de bonnes photographies sont disponibles et qu'il sera ainsi possible de le reconstituer.

## SAINT-COLOMBAN

### ● SÉANCE DU 30 AOÛT 2003

Absent : Alain Rostaing (procuration à René Mugnier).

**1-Plan local d'urbanisme**

Le maire fait un bref résumé de la réunion publique qui s'est déroulée le 30 août 2003 sur le zonage du plan local d'urbanisme (PLU) aux conseillers municipaux (Eric Pommier et Robert Bozon) absents à cette réunion. Robert Bozon précise qu'il n'a pas pu être présent à cette réunion car il assistait, au même moment, à une réunion concernant l'AFP. Avant d'approuver les plans du PLU, le maire invite tous les conseillers et le public à consulter les plans qui seront de toute façon disponibles en mairie. Toutes les remarques devront être inscrites sur un livre blanc avant la prochaine réunion du conseil (26 septembre prochain). Une synthèse sera effectuée, ce qui permettra au conseil d'entériner le zonage PLU. Quelques remarques sont formulées sur la réunion du 30 août. Jacques Maurino intervient à propos de la construction des chalets en bois ; il pense qu'il ne faut pas interdire ce genre de construction. Le maire lui répond que, pour des raisons de cohérence, l'architecte des Bâtiments de France refusera catégoriquement ce genre de construction à proximité des hameaux. Par contre ces constructions sont possibles ailleurs (ex : lotissement).

**2-Station d'épuration**

Suite à l'étude du cabinet Saunier environnement ingénieurs conseils, deux projets sont proposés : une station intercommunale (estimée, hors fonctionnement, à 1,39 million d'euros), une station pour chaque commune (350 000 euros pour Saint-Alban et 960 000 euros pour Saint-Colomban). Ce dernier (moins onéreux) semble faire l'unanimité du conseil, mais avant de décider cet équipement, qui devra être opérationnel avant 2005, le conseil demande qu'une étude soit effectuée par un autre cabinet.

**3-Divers**

Le conseil :

• est informé d'une demande de M. Marcel Bozon qui propose d'échanger la parcelle située section X, numéro 510, lui appartenant contre la parcelle située section X, numéro 467, appartenant à la commune et relevant des communaux cultifs. Le conseil accepte cet échange de terrain, les frais de la transaction étant à la charge du demandeur ;

• décide de vendre à l'entreprise Gérard Cohendet des barrettes du transformateur du foyer de Grand-Maison (1 000 euros) ;

• reconduit la convention avec lla SAF pour les secours héliportés (43 euros la minute) ;

• prend connaissance de la demande de M. Jean-Paul Martin-Cocher qui sollicite l'autorisation de reprendre l'exploitation de trois gîtes communaux (le Gleysin, le Villonnet, le Frumezan) à Martinan. Une discussion s'engage entre les élus et certaines personnes du public à propos de la gestion de ces gîtes communaux. A l'issue de cette discussion, le conseil décide de ne pas prendre, pour l'instant, de décision quant à la demande formulée par M. Martin-Cocher.

**Domaine skiable**

En fin de réunion, Hervé Tardy, conseiller municipal, s'étonne que le maire n'informe pas le conseil de la réunion qui a eu lieu durant le mois d'août 2003 entre le maire et MM. Gaston et Alexandre Maulin. Le maire lui répond que cette réunion avait été décidée par M. Gaston Maulin, et que seuls Patrick Louadoudi, premier adjoint et président de la communauté de communes, et lui avaient été invités. Le maire informe alors le conseil que, lors de cette réunion de travail, M. Maulin est venu demander à la commune de Saint-Colomban de participer financièrement à l'équipement de Gazex au col de Bellard, et de mettre à sa disposition une pelle Job ainsi qu'un employé communal. Le maire et le premier adjoint ont refusé catégoriquement toutes ces propositions pour la raison suivante : le coût des travaux de l'équipement en Gazex au col de Bellard s'élève à 1 million de francs et, actuellement, la commune de Saint-Colomban ne peut pas dépenser cette somme qui n'a pas été inscrite au budget 2003. Une discussion s'engage alors entre MM. Louadoudi, René Mugnier et Hervé Tardy d'où il ressort que le maire mandate Hervé Tardy pour renégocier, pour le compte de la commune, la clause de la convention (liant la commune et la Satvac) relative aux pénalités pour non-réalisation de lits banalisés. Hervé Tardy demande un exemplaire de cette convention de délégation de service public. Enfin le maire invite tous les conseillers à venir en mairie se procurer tous les rapports concernant la sécurité du domaine skiable. A ce propos, et concernant l'exploitation du secteur de Bellard, il s'étonne que la campagne expérimentale de tirs, qui devait avoir lieu durant l'hiver 2002-2003 afin de déterminer les points de tirs, le comportement des coulées, les cheminements d'accès pour les personnels chargés de la mise en œuvre du Pida, n'ait pas été réalisée par la Satvac.

Ets ARLAUD
RENAULT
Station service ELF - Automat 24h/24
Assistance et dépannage
Vente de véhicules neufs et occasions
Réparations toutes marques
Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs
ZA des Grands Près - Sortie échangeur A43
04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

### ● SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2003

Absent : Eric Pommier (procuration à René Mugnier).

**1-Station d'épuration**

Une réunion s'est tenue le 5 septembre dernier entre le conseil général, les communes de Saint-Alban et de Saint-Colomban, et M. Barriau de la DDE. Pour le conseil, construire une station d'épuration à Saint-Colomban (ou avec Saint-Alban) coûterait trop cher, soit 7 millions de francs (ou 9 millions de francs). Cela coûterait surtout trop cher au niveau du fonctionnement. Le conseil propose d'attendre pour voir ce que va devenir la station d'épuration de Saint-Etienne-de-Cuines qui serait touchée par le passage de la ligne TGV Lyon-Turin. Voir également avec Sainte-Marie et Saint-Etienne-de-Cuines pour savoir s'il est possible d'utiliser le tunnel EDF, afin de faciliter l'amenée des tuyaux, ainsi que la piste. La suggestion faite par Martine Ferroud au sujet d'une station d'épuration du type de celle qui fonctionne à Sainte-Marie d'Alloix (lagunage) s'avère difficilement réalisable à Saint-Colomban car, vu l'altitude de la commune, il serait difficile d'appliquer le même principe en raison du gel (mise en oeuvre d'un système de roseaux).

**2-Accès au domaine skiable**

Une réunion avec MM. Mistral, Bouvard, Dufreney, Barriau, et Albert a eu lieu sur le projet d'aménagement de la voie d'accès au domaine skiable. Une stratégie pour la prise en charge de cette route a été établie avec, dans un premier temps, l'acquisition foncière. Quant aux parkings, à La Pierre, ils doivent faire l'objet d'une procédure distincte.

**3-Domaine skiable**

Le maire fait le compte rendu de sa rencontre avec M. Michel Bouvard faisant suite à celle concernant la voie d'accès au domaine skiable. Il indique que la Samso (remontées mécaniques de Saint-Sorlin) envisagerait de gérer le domaine skiable de Saint-Colomban à la place de la Satvac. Une réunion doit être programmée par M. Bouvard à propos de différents sujets (immobilier, société de remontées mécaniques, etc.). En conséquence, et contrairement à ce qui avait été convenu à la précédente réunion, Hervé Tardy précise que c'est M. Bouvard qui est désormais mandaté à sa place pour le domaine skiable.

**4-Plan local d'urbanisme**

Suite à la réunion du 30 août 2003, un livre blanc a été ouvert à la mairie pour recevoir les observations du public ainsi que le projet des plans de zonage. Une discussion s'engage au sujet des terrains constructibles ou non. Robert Bozon intervient au sujet du zonage du Planchamp de Lachal qui doit rester agricole et Jacques Maurino pense qu'il n'y a pas assez de terrains constructibles, ceux-ci étant très limités autour des hameaux existants. Le maire demande à chacun de se déterminer sur le PLU et d'intervenir sur ce problème. Le livre blanc est à la disposition de chacun, pour çà.

**5-Chantier Fhyt**

*(lire ci-dessous).*

**6-Téléphonie mobile**

Le maire fait part au conseil municipal d'une rencontre avec M. Michel Bouvard, député de Savoie, au sujet de l'engagement pris par le gouvernement concernant la couverture progressive du territoire en téléphonie mobile (5 septembre 2003). Les opérateurs s'engagent à couvrir les sites dès cette année. La commune de Saint-Colomban est concernée par la phase 1 pour des travaux de couverture d'un montant de 780 000 euros représentant 6 pylônes pour 8 communes. Quant à la participation et à l'engagement de la commune, il faut attendre pour connaître ce qu'ils seront.

**7-DPU**

Le maire demande au conseil s'il désire ou non appliquer son droit de préemption urbain (DPU) sur les parcelles suivantes faisant l'objet de vente dans la commune :

- parcelle située section F, numéro 502, à Lachenal, faisant l'objet d'une vente entre les Consorts Tardy / Martin-Cocher et M. Paul Gonnot : à l'unanimité, le conseil décide de ne pas appliquer son DPU ;
- parcelle section F, numéro 551, située à Lachenal, faisant l'objet d'une vente entre M^me^ Hisquin Annick, née Tardy, et M. Gaston Emieux : le conseil décide d'appliquer son DPU sur cette parcelle pour réaliser éventuellement des parkings (9 voix pour et 2 abstentions : Robert Bozon et Hervé Tardy).

**8-Travaux**

Le conseil :

• accepte de confier à la DDE la maîtrise d'œuvre des travaux de reconstruction du mur de soutènement du Chef-Lieu (8 177,95 euros TTC).

• décide d'attendre avant de confier à la DDE (dossier pas suffisamment avancé pour le moment ; aucun plan de la DDE) la maîtrise d'œuvre des travaux relatifs à l'aménagement de la traversée du Chef-Lieu. Le montant des honoraires serait de 31 904,50 euros TTC.

• accepte de solliciter l'aide technique de la DDE (renouvelable chaque année) pour plusieurs missions : sécurité routière, programme voirie, tableau de classement de la voirie, modernisation de la voirie, etc. Les modalités de calculs sont établies par rapport au nombre d'habitants. Le montant de base est de 0,75 euro par habitant DGF, soit 534 habitants DGF pour Saint-Colomban ce qui fait 400,50 euros au total. Avec les diverses minorations, le montant annuel de la mission, toutes options complémentaires comprises, est ramené à la somme de 180,23 euros.

**9-Divers**

• Patrick Louadoudi, président de la communauté de communes, informe le conseil sur la construction de la nouvelle école. Le permis de construire a été accordé. La remise des plis de l'appel d'offres a été fixée au 10 octobre 2003. Le projet de déplacement de la Maison du tourisme et de réhabilitation de la salle des fêtes est programmé pour 2004 - 2005 en principe. La numérisation du cadastre est en cours, et le choix de

*Lire la suite page 15*

MICROCENTRALE

## Un après-chantier peu satisfaisant

On a appris le 8 décembre dernier que la Fhyt avait reçu de la DRIRE l'autorisation de turbiner (microcentrale de Saint-Alban, retenue de Lachal). Décision valable pour un an.

Au cours de cette réunion, il a été reproché à la Fhyt de n'avoir pas effectués certains travaux de finition conformément au cahier des charges. Exemple : était prévue une clôture en bois, et non la pose d'un simple grillage autour de la retenue de Lachal. La Fhyt a également été "accusée" d'avoir prélevé du tout venant dans le lit du Glandon, en amont de Lachal, sans autorisation de la DDE.

Par ailleurs, la remise en état des zones dégradées par le chantier conduit par la Fhyt pour la construction de cette microcentrale n'est pas satisfaisante selon le conseil municipal de Saint-Colomban (26 septembre 2003). Il resterait des secteurs à réengazonner et des zones à réhabiliter et à remettre en état. Au cours de cette réunion, René Mugnier a indiqué qu'il avait adressé le 15 septembre 2003, un courrier à M. Bouvard, député de Savoie, pour l'alerter sur l'ensemble de ces travaux d'après-chantier non réalisés, et qu'une réunion avec le sous-préfet, récemment nommé, devait avoir lieu prochainement. D'autre part, il est apparu souhaitable au conseil que tous les particuliers concernés appuient la démarche municipale *«en adressant un courrier, de leur côté, à M. Maillet (EDF) pour l'informer de ces problèmes rencontrés sur le terrain»* et que soit *«relancé le problème par l'intermédiaire de l'association Contre la Fhyt en avant, si rien n'est fait rapidement»*. Enfin le conseil a décidé de ne pas souscrire à la proposition (5 à 7 demi-journées de suivi) faite par la SEM agriculture – environnement.

A Saint-Alban, la Fhyt a été confrontée au problème du bruit fait par la salle des turbines construire au pont du Bouchet, bruit qui s'entend notamment jusqu'au hameau de l'Eglise. Pour remédier à cet pollution sonore, la Fhyt a entrepris cet automne des travaux d'isolation visant à réduire ces bruits.

## Comptes rendus des conseils

### Saint-Colomban

*Suite de la page 14*

l'opérateur a été fait. Les travaux de réhabilitation de l'école actuelle sont prévus pour pouvoir accueillir la communauté de communes fin 2004.

• Robert Bozon, 2e adjoint, fait le compte-rendu des réunions auxquelles il a participé. Au Sivav : le projet d'aménagement et de construction du gîte de Saint-Alban a été présenté au contrat de plan Etat-Région pour une demande de subvention de 3 millions de francs. Même chose pour le dossier de réhabilitation des chemins de randonnées. Au Sirtom : au sujet des encombrants, il serait souhaitable de fermer la déchetterie et d'instaurer un système de gardiennage. Il faudrait faire payer les artisans ou les gros utilisateurs. Il faudrait également faire effectuer des stages aux employés pour le tri.

• René Mugnier fait le point sur le problème survenu au téléski de l'Epinette lors des travaux de la route d'accès au haut du hameau de La Pierre par l'entreprise Mancuso (ce problème sera réglé avant fin octobre) ; sur le problème du passage des engins de damage pour sortir du garage ; sur un problème de fissure au niveau des ancrages de la gare motrice du télésiège du col de Bellard (à ce sujet, le maire donne connaissance du courrier que la Satvac a adressé à l'entreprise Poma).

• Hervé Tardy pense qu'il faudrait reprendre une partie de la pelouse du terrain de foot, vers l'entrée. Il pense également que certains travaux d'aménagement sont à faire au plan d'eau du Clos.

En fin de réunion, Alfred Bozon demande le point sur les projets immobiliers de la commune (le Mollaret, le 2e tranche de la Perrière, le bâtiment G, etc.), et Francis Martin-Fardon demande des informations sur le devenir de la cure de Saint-Colomban.

## ● SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2003

En préambule à l'ordre du jour, le conseil est informé :

• des fissures apparues à la station motrice du télésiège du col de Bellard, au niveau des ancrages. Le maitre d'oeuvre (cabinet MDP) entrera en contact rapidement avec l'entreprise Poma qui traitera le problème.

• au sujet du plan local d'urbanisme(PLU) : les zones « Z », dites à risque, ont été rajoutées sur le plan parcellaire (on peut remarquer des zones avec « z » et des zones avec « Z »). De plus, le maire fait remarquer que les zones constructibles ont été agrandies autour des hameaux, et que cela n'a pas été toujours facile. De plus certains secteurs ou certaines habitations ne figurent pas sur le fond de plan. Après avoir entendu les observations à la fois des élus et des administrés, le conseil dresse le bilan des concertations en prenant en compte ces observation, et arrête le projet du PLU.

[NDLR : depuis cette adoption du PLU, on a appris que la procédure serait complètement reprise – avec nouvelle enquête publique, probablement à Pâques – à cause de la non prise en compte d'un document répertoriant les zones exposées aux avalanches.]

**1-Gîtes ruraux**

Le conseil municipal décide de créer, avec effet rétroactif au 1er octobre 2003, une régie de recettes pour le service communal des gîtes ruraux afin que la régie touristique (Maison du tourisme) puisse gérer la location de ces gîtes.

**2-Transaction foncière**

Suite à la délimitation (9 octobre dernier) de la place de Valmaure ainsi que du chemin rural passant le long de son habitation, M. Zacharie Favre-Trosson propose un échange de terrain situé près de sa demeure afin de faciliter l'accès au bas du hameau de Valmaure en partant de la chapelle. Après étude des plans, le conseil municipal donne un avis favorable à cet échange (aux frais du demandeur) sous réserve d'obtenir de M. Favre-Trosson une petite bande de terrain supplémentaire afin de couper l'angle qui jouxte le chemin communal et la propriété de M. Marceau Bozon.

**3-Divers**

• Chantier Fhyt *(lire page 14)*.

• Suite à une réunion (15 octobre 2003, à la sous-préfecture), le projet concernant le classement du site de l'Etendard proposerait un périmètre qui comprendrait non seulement le col du Glandon mais s'étendrait jusqu'au Sapey d'En Haut. M. Louadoudi indique que la commune a demandé que ce périmètre s'arrête au ruisseau de l'eau d'Olle ou, tout au plus, au niveau de la route départementale 926 allant du col du Glandon au col de la Croix-de-Fer. A l'unanimité, le conseil décide de s'en tenir fermement à cette proposition fixant la limite maximale au niveau de la RD 926.

• le conseil désigne René Mugnier comme élu chargé de suivre les opérations du recensement qui doit avoir lieu entre 2004 et 2008. Un décret de répartition des communes sera publié afin de préciser la première année de recensement au cours de laquelle chaque commune aura à réaliser l'enquête de recensement. Les communes de moins de 10 000 habitants devront procéder tous les cinq ans à un recensement.

• le conseil est informé des divers courriers concernant la réorganisation de la Poste en Savoie, à savoir : lettre de M. Jean-Pierre Vial, président du conseil général (3 octobre 2003) qui indique qu'il intervient auprès de M. Jean-Paul Bailly, président du Groupe La Poste, et de M. Jean-Paul Delevoye, ministre de la fonction publique. Puis lettre de M. Jean-Pierre Vial (21 octobre 2003) accompagnée de la réponse de M. Bailly (du 17 octobre 2003).

En fin de séance, Norbert Combet, conseiller municipal, intervient au sujet de la révision de la liste électorale suite à la réunion de la commission communale ; Gilbert Pautasso, président du conseil d'administration de la Maison du tourisme, intervient au sujet de la subvention de la commune à la Maison du tourisme (non versée) et à propos de celle, non versée également, de la Satvac, puis à propos de l'OPS. Au cours de la discussion de fin de réunion, ont été évoqués le devenir du foyer de Grand-Maison qui se dégrade de plus en plus, et l'installation de Gazex pour le déclenchement des avalanches au col de Bellard.

A la demande du maire, la réunion s'est poursuivie à huis clos (NDLR : pour discuter notamment de la fuite de certaines informations publiées par *Le Petit Villarin*).

## • Immobilier

La commune de Saint-Colomban serait sur le point de signer une convention avec la société Transaction immobilière mer et montagne. C'est du moins ce qu'a annoncé le maire, René Mugnier, au cours de la dernière séance du conseil municipal (12 décembre 2003). Cette société, créée en 1999, aurait construit des lits à Pra-Lou. Elle devrait reprendre le programme immobilier prévu au Mollaret (La Pierre) et à la Perrière (2e tranche).

## • Liste électorale

Le 2 octobre 2003 la commission communale de révision de la liste électorale de Saint-Colomban (René Mugnier, Jeannine Martin-Garin – secrétaire de mairie – et Gilbert Emieux) a décidé *«en fonction du code Electoral en général et de l'article L. 11 en particulier»,* appliqué *«dans un premier temps avec souplesse»,* de rayer 74 électeurs (19 % du corps électoral). Parmi ceux-ci, un grand nombre (45 % environ) avait été sollicité – de tout bord – pour s'inscrire à Saint-Colomban avant les élections municipales de 1995 et de 2001.

## • Offices religieux

Le calendrier des messes dominicales qui seront célébrées aux Villards est connu pour le 1er trimestre 2004. Ces offices auront lieu dans la cure de Saint-Colomban les 11 janvier, 15 février et 28 mars 2003, à 10 h 30. Les messes hebdomadaires se déroulent le samedi, à 18 h 30, à La Chambre, et tous les dimanches, à 10 heures, à Saint-Rémy-de-Maurienne.

## POINT DE VUE

### Nouvelle route d'accès au domaine skiable

# Pour un projet concerté

Le projet d'une nouvelle route d'accès au domaine skiable est bien engagé. La variante retenue par le conseil municipal de Saint-Colomban prévoit un nouveau pont sur le Glandon, à proximité du pont de Nantchenu actuel, un passage en contrebas du cimetière, et une portion en ligne droite pour rejoindre la départementale entre le jeu de boules et le jardin de Guy Emieux *(voir carte postale ci-dessous)*.

Cet aménagement pourrait se faire autrement s'il était intégré dans une vision à plus long terme de l'évolution de la station.

A court ou à moyen terme, on pourrait créer une liaison Nantchenu - le Châtelet en utilisant, côté Châtelet, le tracé du chemin existant, derrière le camping, et qui se raccorderait à la route actuelle prés du pont de Nantchenu. Cette voie serait utilisée par les bus, les camions, ainsi que par les résidants de la Perrière et des hameaux situés en amont du Chef-Lieu. En cas de risque annoncé d'avalanche de Barral, elle permettrait de dévier la circulation, en amont du Chef-Lieu. Dans ce cas, la route actuelle serait réservée aux voitures. La présence des touristes serait ainsi maintenue au contact des commerces et de la Maison du tourisme. En outre cette liaison constituerait une voie d'accès directe (éventuellement par navettes) du pied des pistes au Sapey où un télésiège relierait, via les Fraîches, le télésiège de l'Eau d'Olle, solution la moins onéreuse pour prolonger la saison et pérenniser le ski dans la station.

A moyen ou à plus long terme, on pourrait amorcer une déviation à l'entrée de la commune entre les garages Girard et les premières maisons du Martinan *(variante D, voir ci-dessous)*. Cette route, en pente douce, éloignerait les maisons du bas du Martinan de la proximité du trafic, créerait une véritable déviation jusqu'au Châtelet pour les poids lourds ou plus en fonction des besoins nouveaux et des périodes de l'année.

Cette approche des problèmes posés par la circulation dans la station est différente de celle de la municipalité. Depuis plusieurs semaines, habitants du côté ouest du Martinan, nous essayons de convaincre le conseil municipal d'abandonner le choix d'un raccordement côté maisons, pour revenir à la proposition initiale de la DDE qui prévoyait, à l'époque, une jonction avec la départementale à hauteur de la route forestière de Frumezan par un large virage donnant au tracé d'ensemble une pente plus faible *(variante E)*. Ce point de raccordement avec la départementale constitue la seule différence entre les deux choix possibles.

La variante que nous proposons échappe à tous les inconvénients du tracé choisi. D'abord elle évite une portion droite à environ 10 % de pente présentant un risque certain, en particulier au virage de raccordement avec le pont. Ensuite elle préserve une zone dégagée de pâturage valorisant les hameaux proches et notre image de station-village. D'ailleurs, les objectifs du nouveau Plan d'aménagement et de développement durable, composante du plan local d'urbanisme, insiste sur la préservation, sur la commune, *«de ses espaces naturels et agricoles»*. Sectionnée en deux tronçons et, pour un tiers, occupée par la route et ses talus, cette zone de pâturage deviendrait difficile à entretenir par la coupe mécanique annuelle. En moins de dix ans elle serait absorbée par les buissons et les arcosses.

En outre, cette variante évite de réaliser un carrefour en zone avalancheuse. Le risque est accru à un carrefour où les véhicules sont obligés de ralentir, sinon de stopper. Or il y a eu en 1915 et en 1942, pour les plus connues, plusieurs avalanches causant plusieurs morts entre le jeu de boules et le terrain attenant au jardin de Guy Emieux. Enfin, cette variante rapproche le Chef-Lieu du raccordement avec cette départementale, et, par définition, des commerces et de la Maison du tourisme, et évite de nouvelles nuisances au Martinan dont plusieurs gîtes, récemment ouverts par la commune, se trouveraient à moins de 70 m du nouveau carrefour.

Certes, des raisons techniques ou financières pourraient justifier le choix municipal. Mais l'analyse comparée des variantes, réalisée par la DDE et présentée en juillet dernier par M. Barriau, subdivisionnaire de la DDE (Aiguebelle), place ces 2 tracés à égalité tant pour ce qui est des difficultés de réalisation que pour leur coût.

Ils nous semblent donc nécessaire, compte tenu de l'importance de ce projet pour la valorisation de la station et la qualité de vie de ses résidants, de prendre le temps nécessaire pour une réflexion concertée.

**Jean-Paul Martin-Cocher(*)**

(*) Au nom des propriétaires de l'ouest du Martinan. Nous remercions M. le maire pour son accueil et les facilités qu'il nous a accordées pour consulter les tracés et le rapport de la DDE.

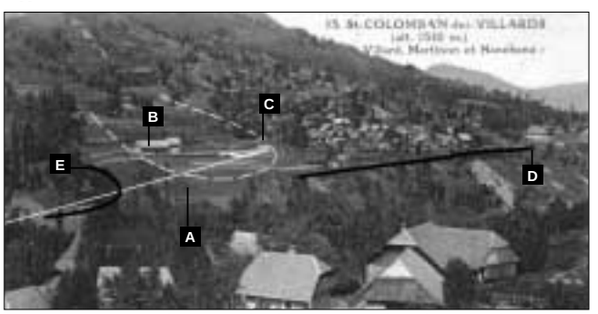


■ *Cette carte postale montre les larges zones de culture ou de pâturage encore existantes (A) ainsi que les constructions détruites en 1915 (B) et 1942 (C). En traits pointillés : la zone des avalanches au vingtième siècle. En trait plein blanc : le tracé retenu. En trait plein noir : les amorces pour d'autres variantes (D et E).*

## Anciens combattants

# Gilbert Emieux succède à Alfred Bozon

Réunis en assemblée générale le 25 octobre 2003, les anciens combattants de la vallée des Villards ont procédé au renouvellement de leur bureau. Alfred Bozon, président depuis 18 ans, ne désirant pas renouveler sa candidature, un nouveau bureau a été mis en place avec Gilbert Emieux, président, Emile Quézel-Yoyon, vice-président, Georges Maquet, trésorier, et Albert Cartier.

A l'unanimité, Alfred Bozon a été nommé président d'honneur et tous les membres de la section villarinche lui ont adressé leurs félicitations pour sa nomination au grade de *chevalier* de la Légion d'honneur, dont l'insigne lui a été remis le 29 juin 2003, à Moutiers, au congrès départemental des anciens combattants (*Le Petit Villarin* numéro 125, septembre 2003).

Pour le 11 novembre, les anciens combattants *«ont apprécié le nouveau drapeau offert par la communauté de communes»* qu'ils *«ont remercié très sincèrement»*. Ils ont également été touchés par le nombre de participants lors des cérémonies, une cinquantaine environ à Saint-Colomban et près de 70 à Saint-Alban avec, cette année, davantage de jeunes.

La cérémonie a été sobre avec, à Saint-Colomban et à Saint-Alban, lecture du message officiel par le maire (porte-drapeau dans les 2 communes : Georges Gros, Armand Cartier-Lange, qui assure habituellement cette fonction, étant absent), lecture des noms des soldats tombés au front (à Saint-Colomban, par Robert Bozon et réponse « Mort pour la France» par Georges Maquet, et à Saint-Alban, lecture par Albert Cartier et réponse de Armand Frasson-Gorret), puis dépôt d'une gerbe par Georges Maquet (Saint-Colomban) et Daniel Quézel-Ambrunaz (Saint-Alban).

Un message de l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre a été lu par Eléna Bonnivard (Saint-Colomban) et Angèle Martin-Cocher (Saint-Alban). C'était le souhait de cette association que le message soit lu par une jeune fille ou un jeune garçon. Ce message rappelait *«que le Premier conflit mondial a coûté 13 millions de morts et que la France pour sa part déplorait 1,4 million de morts, 740 000 invalides, 3 millions de blessés et des centaines de milliers de veuves et d'orphelins »*. Cette association *« estime de son devoir d'assurer auprès des jeunes la transmission de la Mémoire de ces évènements afin qu'ils connaissent les sacrifices consentis, les horreurs de la guerre, et qu'ils tirent les leçons pour construire leur avenir. Les nouvelles générations doivent rester vigilantes pour ne pas revivre de tels fléaux. » (lire ci-dessous).*

M. Tronel

■ *A Saint-Alban.*

A l'issue des cérémonies, les apéritifs ont été servis à l'*Hôtel de la poste* (où les Anciens combattants ont ensuite déjeuné ensemble) et au Triandou .

**J. Martin-Garin**

M. Tronel

■ *A Saint-Colomban.*

Né en 1941, Gilbert Emieux a été appelé sous les drapeaux le 5 juillet 1961, incorporé au 11e BCA, à Barcelonnette, d'où, les classes terminées, il part pour l'Algérie le 19 novembre. Affecté à un commando de chasse sur la ligne Morris, il restera en Algérie jusqu'au 9 septembre 1962. Il a reçu la Croix du combattant.

Ayant occupé diverses fonctions au sein du bureau des anciens combattants, il en est désormais le président.

# Devoir de mémoire

Pour perpétuer le devoir de mémoire, le site Internet Mémoires des hommes met à la disposition du public, à l'adresse suivante : http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/, des bases de données réalisées à partir de la numérisation et de l'indexation des fiches biographiques conservées par le ministère de la défense. Ce site a également pour vocation d'honorer la mémoire de celles et ceux qui ont participé ou donné leur vie au cours des conflits de l'époque contemporaine.

On y trouve 5 entrées possibles : Morts pour la France 1914-1918 ; Morts pour la France en AFN 1952-1962 ; aéronautique 1914-1918 ; infanterie et gardes 1er Empire ; fusillés du Mont-Valérien 1939-1945. Seules la première entrée et la deuxième (en partie) sont aujourd'hui opérationnelles. Plus de 1,3 million de militaires décédés au cours de la Grande Guerre et ayant obtenu la mention *« Mort pour la France»* figurent dans cette base de données. Les fiches comportent les informations suivantes : nom, prénom, dates de naissance et de décès, lieux de naissance et de décès, grade, corps, recrutement, matricules au corps et au recrutement, date et lieu de transcription de l'acte de décès, circonstance du décès.

Des compléments ou des modifications pourront être apportés à cette base, soit à l'initiative de l'administration soit à la demande des particuliers.

Son utilisation est très simple. Il suffit de taper un patronyme (sans indication d'une commune d'origine) et de lancer la recherche. La fiche correspondante s'affiche alors à l'écran.

## NAISSANCES

• Le 1er juillet 2003 à Francfort (Allemagne), de *Mathilde*, fille de Régis et Annalisa **Plattard**, et arrière-petite-fille de Mme Jean **Gauthier**, née Renée **Davoli** (Martinan).

• Le 10 août 2003 à Saint-Jean-de-Maurienne, de *Kylian*, fils de Eric et Carole **Sibué**, petit-fils de Jack et Marie-Louise **Favre-Alliance**, et arrière-petit-fils de Joseph (†) et Lucienne **Favre-Alliance** (Martinan).

• Le 4 septembre 2003 à Lyon, de *Hélène*, fille de Philippe et Marianne **Barou**, et arrière-petite-fille de Mme Jean **Gauthier**, née Renée **Davoli** (Martinan).

• Le 16 octobre 2003 à Saint-Martin d'Hères, de *Romain*, fils de Alain **Cavalière** et Fanie **Reynier**, petit-fils de Jacques et Michèle **Reynier**, et arrière-petit-fils de Roger (†) et Léa **Frasson-Botton** (Chef-Lieu).

• Le 15 novembre 2003 à Paris, de *Iunna*, fille de Denis **Schlepp** et Marion **Gauterin**, et petite-fille de Claude **Gauterin** (Bessay).

## MARIAGES

• Le 21 juin 2003 à Grenoble, de Emmanuelle **Bozon** (Valmaure) et Laurent **Viard** (Saint-Etienne-de-Cuines).

• Le 28 juin 2003 à Saint-Bonnet-de-Mure, de Sylvie **Frasse** et Philippe **Arnaud**. Sylvie **Frasse** est la fille de Gisèle (†) et Maurice **Frasse** (Lachenal) et la petite-fille de Célina **Frasse** (†).

• Le 26 juillet 2003 à Villeurbanne, de Patricia **Vornich** et Frédéric **Favre-Teylaz**, fils de Jacques et Simone **Favre-Teylaz** (Châtelet).

## DÉCÈS

• De M. Pierre **Gottafrey** (Premier-Villard), le 29 août 2003 à Lyon (84 ans).

• De Mme Emilienne **Rostaing-Echerpet** (Châtelet), le 1er octobre 2003 à Saint-Martin d'Hères (79 ans).

• De Mme Lucienne **Rostaing-Troux**, le 26 novembre 2003 à Marseille (91 ans).

• De Mme Elise **Martin-Fardon**, née **Favre-Bonté** (Lachenal), le 11 décembre 2003 à Saint-Jean-de-Maurienne (89 ans).

• De Mme Henriette **Martin-Cocher**, née **Bozon** (Nantchenu), le 25 décembre 2003 à Voiron (80 ans).

Pour publication
dans *Le Petit Villarin*
les textes, les documents,
les avis de naissances,
de mariages, et de décès
peuvent être transmis :

• par voie postale
**Le Petit Villarin**
**21, rue Albert Dubout**
**34130 - Mauguio**
Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :
**lepetitvillarin@wanadoo.fr**

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.

### ■ RECTIFICATIONS

• Dans la rubrique Le carnet du numéro 125 du *Petit Villarin* (septembre 2003), concernant la naissance de Maxime Giraud, le 13 juin 2003 à Louveciennes, il fallait lire : fils de Christophe Giraud et Myriam Martin-Cocher, et non : fils de Christophe Martin-Cocher et Myriam Giraud comme indiqué par erreur.

• Le patronyme Sallier s'orthographie bien : Sallier et non Sailler comme écrit par inadvertance dans ce même numéro.

• Dans l'article consacré aux promenades botaniques (numéro 125 du *Petit Villarin,* septembre 2003), un nom de plante a également été mal orthographié. Il fallait lire renouée (des oiseaux) et non rénovée.

### ■ PRÉCISIONS

• Suite à la publication de l'article intitulé Mauvaise presse (*Le Petit Villarin* numéro 125, septembre 2003), Mme Christiane Quézel-Yoyon, correspondante du journal *La Maurienne*, dont nous indiquions qu'elle était une correspondante : *« toujours en place mais qui écrit peu »*, nous demande de préciser que si elle ne couvre plus depuis le 6 mars 2003 les réunions du conseil municipal de Saint-Alban, c'est qu'elle *« estime que la liberté de la presse n'est pas respectée »*. Selon Mme Quézel-Yoyon : *« Depuis plusieurs mois, les parutions étaient suivies de « représailles » directes ou indirectes. »* Par ailleurs, elle considère qu'il *« est fort désagréable que soient édités sous (sa) signature des textes modifiés par la rédaction de* La Maurienne, *sans (son) accord, et comportant parfois des erreurs conséquentes, comme ce fut le cas le 6 mars dernier »*.

• Dans un article sur la sécurité du domaine skiable du col de Bellard (*Le Petit Villarin*, numéro 125, septembre 2003), nous avons mentionné que le télésiège du col de Bellard, installé en décembre 2002, avait été *« construit et financé par la commune de Saint-Colomban»*. Il convient de préciser que le financement de cet investissement résulte d'un fonds de concours versé par la communauté de communes de la vallée du Glandon à la commune de Saint-Colomban.

## Les comptes du Petit Villarin

L'exercice 2002-2003, clos le 19 juillet 2003, a dégagé un bénéfice de 629,26 euros. Les recettes, qui résultent des abonnements (912 contre 939 pour l'exercice précédent) et des publicités (19), se sont élevées à 9 109,12 euros.

Côté dépenses, on trouve les frais d'impression (7 171,89 euros pour 66 pages contre 72 pages pour 2001-2002 et 64 pour 2000-2001), les dépenses postales (envois réguliers, relances, courriers divers) pour 1 039,38 euros, des frais de bureau (papeterie, photocopies, cartouches d'imprimante, etc.) pour 268,59 euros. Soit un total de 8 479,86 euros.

En comptabilisant les intérêts 2003 du livret de la Caisse d'épargne (519,33 euros), les fonds du *Petit Villarin* se montent à 19 762,70 euros.

LE PETIT VILLARIN

Publication trimestrielle : n° d'inscription CPPAP 0705 G 79863 ; n° ISSN : 1140-5473. **Siège** : mairie, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards. **Directeur de la publication** : Emmanuel Tronel-Peyroz. **Comité de rédaction** : Roger Darves, Jeannine Martin-Garin, Christophe Mayoux, Ginette Paret, Emmanuel Tronel-Peyroz. **Abonnements et diffusion** : Jean-Pierre Tronel-Peyroz, 316 Bd Chave, 13005 – Marseille ; Tél.: 04-91-49-29-61. **Comptabilité et administration** : Emmanuel Tronel-Peyroz, 21 rue Albert Dubout, 34130 – Mauguio ; Tél.: 04-67-29-45-43 ; Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr ; CCP : Le Petit Villarin, n° 1357-38 M Montpellier. **Maquette :** F. Duval ; Tél.: 04-67-57-24-37. **Imprimerie :** JF impression, Saint-Jean-de-Védas ; Tél.: 04-67-27-34-11. **Abonnement annuel : 8,50 €**.

J.C. RAPELLI
TRAITEUR
73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES
Tél. 04 79 59 40 65